Ville de Genève Conseil municipal

30 avril 2021

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 septembre 2020 en vue de l'ouverture de cinq crédits (délibérations I à V) pour un montant total brut de 115 358 000 francs et net de 109 978 000 francs, recettes déduites, soit:

- Délibération I: 113 930 000 francs brut destinés à la construction d'un complexe sportif, d'un centre socioculturel, d'un espace de vie enfantine, d'un commerce, d'une vélostation, d'un dépôt pour la Voirie, d'un abri public et d'un parking, dit «lot BC», situé sur le site de la gare des Eaux-Vives, sur la parcelle N° 3453, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève, dont à déduire une subvention fédérale de 3 590 000 francs pour la construction d'un abri PCi public, une subvention de 1 250 000 francs du Fonds énergie des collectivités publiques et une subvention d'investissement de 540 000 francs du Fonds intercommunal pour 108 nouvelles places de crèche, soit 108 550 000 francs net;
- Délibération II: 319700 francs destinés aux équipements et mobilier du centre sportif;
- Délibération III: 385 400 francs destinés aux équipements, mobilier, jeux et matériel d'exploitation de l'espace de vie enfantine;
- Délibération IV: 629 500 francs destinés aux équipements et mobilier du centre socioculturel;
- Délibération V: 93 400 francs destinés aux équipements informatiques et de téléphonie pour tous les équipements publics du «lot BC».

Rapport de M^{me} Anna Barseghian.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance du 6 octobre 2020. Cette dernière, présidée par M^{me} Uzma Khamis Vannini, l'a étudiée lors de ses séances des 2 et 9 décembre 2020, ainsi que les 3 et 24 février et 31 mars 2021. Les membres de la commission remercient les procès-verbalistes, M. Daniel Zaugg et M^{mes} Camelia Benelkaid et Laura Kiraly, pour la qualité de leurs prises de notes.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

DPBA – construction d'un complexe sportif, d'un centre socio-culturel, d'un espace de vie enfantine, d'un commerce, d'une vélostation, d'un dépôt pour la Voirie, d'un abri public et d'un parking

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 113 930 000 francs destiné à la construction d'un complexe sportif, d'un centre socio-culturel, d'un espace de vie enfantine, d'un commerce, d'une vélostation, d'un dépôt pour la Voirie, d'un abri public et d'un parking, dit «lot BC», situé sur le site de la gare des Eaux-Vives, sur les parcelles N°s 3453, 2821, 3461 et 3456, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève, dont à déduire une subvention fédérale de 3 590 000 francs pour la construction d'un abri PCi public, une subvention de 1 250 000 francs du Fonds énergie des collectivités publiques et une subvention d'investissement de 540 000 francs du Fonds intercommunal pour 108 nouvelles places de crèche, soit 108 550 000 francs net.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 113 930 000 francs.
- *Art. 3.* − La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude voté le 23 novembre 2011 de 4 900 000 francs (PR-750, PFI N° 050.065.01), et le montant de 318 000 francs représentant la valeur au bilan des parcelles N⁰ 3453, 2821, 3461 et 3456, soit un total de 113 768 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2053.
- *Art.* 4. Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

SPO – équipements et mobilier du centre sportif

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 319 700 francs, destiné aux équipements et mobilier du centre sportif situé dans le «lot BC», sur le site de la gare des Eaux-Vives, sur les parcelles Nos 3453, 2821, 3461 et 3456, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 319 700 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2031.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

SDPE – équipements, mobilier, jeux et matériel d'exploitation de l'espace de vie enfantine

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 385 400 francs, destiné aux équipements, mobilier, jeux et matériel d'exploitation de l'espace de vie enfantine situé dans le «lot BC», sur le site de la gare des Eaux-Vives, sur les parcelles Nos 3453, 2821, 3461 et 3456, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 385 400 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2031.

PROJET DE DÉLIBÉRATION IV SOC et DEJ – équipements et mobilier du centre socio-culturel

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 629 500 francs, destiné aux équipements et mobilier du centre socio-culturel situé dans le «lot BC», sur le site de la gare des Eaux-Vives, sur les parcelles N° 3453, 2821, 3461 et 3456, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 629 500 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2031.

PROJET DE DÉLIBÉRATION V DSIC – équipements informatiques et de téléphonie

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 93 400 francs, destiné aux équipements informatiques et de téléphonie pour tous les équipements publics situés dans le «lot BC», sur le site de la gare des Eaux-Vives, sur les parcelles N°s 3453, 2821, 3461 et 3456, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 93 400 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2027.

Séance du 2 décembre 2021

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative, en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel de M^{me} Barbey-Chappuis, M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du DACM, M. Philippe Meylan, directeur de la Direction du patrimoine bâti (DPBA), M^{me} Sybille Bonvin, cheffe de service au DSSP, M. Philipp Schroft, chef de service au DCSS, M. Serge Mimouni, directeur adjoint au DCSS, Mme Pascale Lecuyer-Gauthier, cheffe du Service de la petite enfance (SDPE), M^{me} Stéphanie Pédat, cheffe du Service de la jeunesse (SEJ), M. Franck Volpi, chef d'unité au Service Voirie-Ville propre (VVP), M^{me} Cinzia Rapetto, architecte au DCSS, M^{me} Doris Wälchli (Brauen Wälchli Architectes), architecte, M. Michel Vonlanthen, architecte (Brauen Wälchli Architectes), M. Olivier Cochard, administrateur (Tekhne SA), et M. Maurer, technicien architecte (Tekhne SA)

M^{me} Perler énonce que la proposition PR-1421, d'un montant net de 109 978 000 francs, constitue l'aboutissement de toutes les opérations qui ont été menées jusqu'à présent sur le site de la gare des Eaux-Vives. Après la réalisation de la Nouvelle Comédie (lot A) et la mise en service de la ligne ferroviaire du Léman Express, la présente demande de crédit de réalisation a pour objectif la réalisation du «lot BC». Ce dernier est divisé en deux parties distinctes, l'une

étant réalisée par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) et l'autre étant sous maîtrise d'ouvrage Ville de Genève. La FVGLS réalisera 150 appartements, un espace de vie enfantine, un centre socioculturel, un centre de maintien à domicile et des surfaces d'accès et d'accueil au centre sportif. Quant à la Ville de Genève, elle sera propriétaire d'équipements sportifs, d'une surface commerciale, d'un dépôt pour le Service de la Voirie, d'une vélostation, d'un parking et d'un abri public de protection civile (PCi). Cette opération d'envergure constitue une occasion rare de développer à grande échelle tout un quartier.

M^{me} Barbey-Chappuis relate que le domaine du sport n'a pas bénéficié d'un soutien conséquent de la part de la Ville de Genève ces dernières années. Les investissements en sa faveur ne représentent en moyenne que 4% du budget alloué au Conseil administratif. Résultat, les infrastructures sportives sont vieillissantes, énergivores et ne sont plus adaptées aux besoins de la population. Pour répondre à la croissance démographique et à l'évolution des pratiques sportives, M. Kanaan et ses services ont mis en place durant la précédente législature un plan directeur qui prévoit la réalisation de plusieurs projets d'ici 2030 pour un montant de plus de 300 millions de francs. En fait partie le centre sportif des Eaux-Vives, lequel comprendra une piscine, un mur de grimpe et une salle omnisports. Ces trois éléments ont toute leur place dans le projet puisqu'ils permettront la pratique de sports appréciés par une grande partie de population.

M^{me} Kitsos confirme que la mise en service du Léman Express va permettre la création de toute une portion de ville. Face à un tel enjeu, le projet se devait d'intégrer plusieurs infrastructures au service de la population. Actuellement, le périmètre manque, pour les jeunes, d'aires de rencontre ou de jeux en libre accès, de type place publique, pour se retrouver, de jour comme de nuit. Afin de pallier cette situation, le projet prévoit l'installation d'un centre socioculturel de plus de 1700 m², sur deux étages. Le rez-de-chaussée sera prioritairement dévolu au public jeune. Il comprendra plusieurs studios et une salle polyvalente dédiés à des activités collectives privatives ou publiques. Le premier étage proposera, quant à lui, un espace de quartier comprenant plusieurs salles polyvalentes à la disposition des habitant-e-s et des associations de quartier.

En matière d'équipement de la petite enfance, le SDPE a identifié un manque de places d'accueil dans le secteur géographique Cité-centre/Eaux-Vives/Lac. Le taux de couverture des besoins exprimés de ce secteur est de 69% contre 82% pour l'ensemble de la Ville de Genève. Face à ce manque, le projet prévoit la création d'une structure d'accueil de 108 places. Au niveau fonctionnel, l'exploitation du centre socioculturel nécessitera la création de 3,5 équivalents temps plein (ETP), soit un travailleur ou une travailleuse social-e hors murs (TSHM), un-e responsable technique, un collaborateur ou une collaboratrice et un conseiller ou une conseillère en action communautaire. Quant à la crèche,

elle nécessitera une trentaine de postes éducatifs et d'encadrement. Il est évident que les nouvelles structures devront collaborer avec tous les acteurs socioculturels déjà présents dans le quartier sous la forme de partenariats publics, privés et associatifs. Des rencontres ont déjà été organisées en ce sens.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute que le projet prévoit également la création d'un dépôt pour la Voirie. L'augmentation de la fréquentation du quartier implique de renforcer les actions de nettoyage du domaine public et d'élimination des déchets urbains.

M^{me} Charollais remarque que le projet intègre toute une série de fonctionnalités nécessaires au développement de la vie urbaine. L'organisation du site et la répartition des affectations sont le fruit d'un important travail de coordination entre les services de la Ville de Genève, la FVGLS, les Chemins de fer fédéraux (CFF) et la coopérative Fédération des Eaux-Vives (FEV). A présent que la Nouvelle Comédie est pratiquement réalisée et le Léman Express mis en service, le «lot BC» représente la pièce finale de cet ensemble urbain. Il permettra de raccorder le secteur sud des Eaux-Vives avec le secteur nord. Pour rappel, en 2009, le Conseil municipal a approuvé un plan directeur de quartier (PDO), lequel définissait les grands principes d'aménagement du secteur. Cinq ans plus tard, il a adopté un plan localisé de quartier (PLQ) qui précisait l'organisation des espaces extérieurs et des infrastructures. Aujourd'hui, la présente demande de crédit vient compléter cette opération d'envergure en proposant des opérations qui permettront de regrouper différents acteurs urbains au sein d'un même secteur. Les éléments de montages financiers et fonciers en lien avec le lot BC seront présentés à la commission des finances dans une autre proposition.

M. Meylan énonce que la proposition PR-1421 prévoit l'ouverture de cinq crédits pour un montant total brut de 115 358 000 francs et net de 109 978 000 francs. La délibération I compte 113 930 000 francs brut destinés à la construction d'un complexe sportif, d'un centre socioculturel, d'un espace de vie enfantine, d'un commerce, d'une vélostation, d'un dépôt pour la Voirie, d'un abri public et d'un parking, dit «lot BC», situé sur le site de la gare des Eaux-Vives. La délibération II compte 319 700 francs destinés aux équipements et mobilier du centre sportif. La délibération III compte 385 400 francs destinés aux équipements, mobilier, jeux et matériel d'exploitation de l'espace de vie enfantine. La délibération IV compte 629 500 francs destinés aux équipements et mobilier du centre socioculturel. Enfin, la délibération V compte 93 400 francs destinés aux équipements informatiques et de téléphonie pour tous les équipements publics du «lot BC ».

Pour rappel, en 2011, le Conseil municipal a approuvé le crédit d'étude (rapport PR-750 A) destiné à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études d'un complexe «crèche, sport et jeunesse» situé sur le site de la gare des Eaux-Vives. Deux ans plus tard, un concours d'architecture pour la construction

du lot BC sur la partie nord-est du périmètre du PLQ a été lancé. L'association d'architectes BWTK, constituée du bureau lausannois Brauen Wälchli Architectes et du bureau genevois Tekhne SA, en est sorti vainqueur en 2014. A noter également que la demande d'autorisation de construire pour le lot BC a été déposée auprès de l'office éponyme (OAC) en 2019.

M^{me} Bonvin relate que les équipements sportifs sont une grande part du proiet en termes de surface. Le bassin de 25 x 15 m sera accessible aux écoliers et écolières et enseignant-e-s du quartier durant la journée (horaires scolaires) et ouvert uniquement au public le reste du temps et le week-end. Alors que la natation est l'un des sports les plus pratiqués à Genève, une étude menée par le Service d'urbanisme (URB) a révélé que la Ville de Genève ne dispose pas à ce jour de suffisamment de bassins couverts pour répondre aux besoins cumulés de ses habitant-e-s et autres usagers et usagères non résident-e-s. Cette nouvelle piscine permettra donc de combler une petite partie du manque. En ce qui concerne l'escalade, les infrastructures de la Ville de Genève (Centre sportif de la Queue-d'Arve) ne répondent actuellement qu'aux personnes ayant déjà un niveau d'escalade leur permettant une pratique autonome. Grâce à l'intégration d'un système d'auto-assurage, la salle d'escalade aux Eaux-Vives sera accessible aux débutants, aux grimpeurs occasionnels et aux familles. Quant à la salle omnisports, elle pourra être configurée en salle simple pour permettre la pratique du volley-ball, du basket-ball et du hand-ball au niveau national ou en salle triple pour permettre la pratique en simultané de trois sports différents (volley-ball, unihockey, badminton, tennis de table, etc.) au niveau régional.

M^{me} Lecuyer-Gauthier remarque que les différents projets d'aménagement vont fortement développer le quartier des Eaux-Vives. Quelque 3000 habitant-e-s en plus sont attendus sur ce périmètre. Afin de répondre aux demandes encore en attente et d'anticiper les besoins à venir en matière d'équipement de la petite enfance, le SDPE établit avec l'URB et le Service de la recherche en éducation (SRED) une planification qui permet d'estimer le nombre de places manquantes sur le territoire de la Ville. En ce qui concerne le secteur géographique Cité-centre/Eaux-Vives/Lac, les prévisions montrent qu'il manque encore des places. Avec un taux de couverture des besoins exprimés de 69% contre 82% pour l'ensemble de la Ville, ce secteur est celui dans lequel la demande de places d'accueil est la plus élevée. Au 31 décembre 2019, 232 demandes n'étaient pas satisfaites, ce qui représentait 194 places à plein temps. Aujourd'hui, la demande a encore augmenté puisque l'on compte 375 dossiers en attente. A cela s'ajoute le fait que le secteur de Malagnou/Florissant ne possède pas de structures.

Devant un tel constat, la création d'une structure d'accueil à la gare des Eaux-Vives offrant 108 places s'avère indispensable. D'une surface de 800 m², l'espace de vie enfantine proposera 24 places aux enfants de 0-1 an, 28 places aux enfants de 1-2 ans, 28 places aux enfants de 2-3 ans et 28 places aux enfants de 3-4 ans. Situé sur les deux premiers niveaux de la partie hors sol du lot BC, il s'organisera en quatre zones réservées aux enfants par tranche d'âge et comprendra une zone administrative et une salle de mouvement et de créativité. Le premier étage disposera d'un réfectoire et d'une cuisine de production de 500 couverts, permettant d'approvisionner en repas d'autres crèches du quartier.

M^{me} Pédat relève que le périmètre des Eaux-Vives manque de structures dédiées à la jeunesse. Alors que les jeunes de moins de 18 ans représentent plus de 21% de la population du quartier, différentes études ont montré que le nombre de salles à disposition ne permet pas de répondre à la demande. Afin de pallier ce manque, le projet propose d'aménager neuf studios et une salle polyvalente prioritairement dévolus au public jeune. Situés au rez-de-chaussée du centre socioculturel, ces espaces permettront d'organiser des activités ou des événements festifs. La plupart d'entre eux bénéficiera d'un niveau d'isolement phonique répondant aux normes en vigueur. Ce programme est novateur sur le territoire de la Ville puisqu'il inclut la possibilité de réaliser un projet musical de A à Z, y compris la production d'un concert. Les jeunes seront accompagnés dans leurs activités par des TSHM. Ces derniers assureront la collaboration avec d'autres acteurs déjà présents dans le quartier.

M. Schroft ajoute que le premier étage du centre socioculturel accueillera l'«Espace de quartier gare des Eaux-Vives», composé de cinq salles polyvalentes. Grâce à des appels à projets, des salles seront mises à la disposition d'associations, de collectifs, d'habitant-e-s qui contribuent à la vie de quartier. Comme pour les autres espaces de quartier, une contrepartie sera demandée sous forme de service ou activité pour le quartier. Des salles seront par ailleurs mises à la disposition des habitant-e-s du quartier pour des activités de loisirs, culturelles, de rencontre ou familiales, sous la forme de prêts ponctuels.

M. Volpi note que le VVP est déjà saturé dans le secteur des Eaux-Vives. Face au développement démographique et urbanistique à venir, il est impératif de créer un dépôt pouvant accueillir des vestiaires différenciés et des engins de nettoyage du domaine public.

M. Meylan indique que le projet prévoit également la création d'une vélostation dédiée à la population, d'un commerce alimentaire situé au niveau de la galerie commerciale de la gare, d'un parking et d'un abri public de protection civile.

M^{me} Wälchli relève que le bâtiment du lot BC propose une continuité formelle avec le bâtiment de la Nouvelle Comédie. Ce parti pris architectural permet de souligner l'unité urbanistique du site de la gare des Eaux-Vives. Il assure également une mixité entre les immeubles de logements et les espaces dédiés aux programmes publics. Plus précisément, les huit niveaux hors sol regrouperont les 150 logements, l'espace de vie enfantine, le centre socioculturel et l'entrée du centre sportif. Les trois niveaux en sous-sol regrouperont le centre sportif (salle

d'escalade, piscine couverte et salle omnisports), le commerce d'alimentation de moyenne importance (accessible depuis la galerie commerciale de la gare), le dépôt pour la Voirie et un parking de 226 places. L'abri public de protection civile sera intégré à l'extrémité est du parking. Les livraisons se feront par la rampe d'accès depuis la route jusqu'au hall logistique des commerces.

En ce qui concerne les équipements sportifs, ils se développeront sur trois niveaux, dont deux jouissent de la lumière naturelle. La piscine couverte accueillera un bassin de 15 × 25 m d'une profondeur de 2,6 m, deux zones de vestiaires mixtes et des locaux de service. La salle omnisports comprendra une salle triple permettant des compétitions de hand-ball, basket-ball, badminton et volley-ball au niveau national, ainsi qu'une tribune fixe de 160 places. Le couloir d'accès mènera aux vestiaires collectifs et à des casiers. La salle d'escalade abritera trois parois d'escalade et pourra accueillir des compétitions au niveau national. Le comptoir de réception et un bureau seront positionnés de part et d'autre du foyer. A compter également une zone de vestiaires publics et personnels, ainsi qu'une salle du personnel.

En ce qui concerne l'espace de vie enfantine, il sera accessible depuis une cour extérieure qui se détachera d'une hauteur de 70 cm du niveau de l'esplanade. Il s'organisera en quatre zones réservées aux enfants par tranche d'âge et comprendra également une zone administrative, des vestiaires, ainsi qu'une salle de mouvement et de créativité. Le premier étage disposera d'un réfectoire et d'une cuisine de production. Enfin, un monte-charge reliera directement la cuisine au quai de livraison afin de permettre l'approvisionnement en repas d'autres crèches du secteur.

Quant à l'espace socioculturel, il sera également accessible depuis une cour extérieure. Un foyer servira de transition entre l'extérieur et la salle polyvalente mais aussi de distribution vers les autres zones fonctionnelles du centre. Bénéficiant d'une double hauteur, la salle polyvalente accueillera deux espaces musique composés de deux locaux de répétition insonorisés et de deux ateliers. Au premier niveau, deux halls mèneront au bureau principal, aux sanitaires et à un bar. Au niveau supérieur, cinq salles disposant de zones de stockage pourront accueillir les activités associatives de quartier.

Le premier sous-sol comprendra les seuls espaces ouverts sur la galerie commerciale de la gare, à savoir le commerce d'alimentation et la vélostation. Cette dernière sera implantée au centre du bâtiment et reliera la galerie commerciale à l'extérieur grâce à une pente de 4,5%. A noter que ce niveau accueillera également la zone du personnel de la Voirie. Au deuxième sous-sol, la Voirie disposera d'une zone de parking et d'espaces de stockage du matériel. Ce niveau accueillera également des locaux annexes de la Protection civile, un hall de livraisons des équipements sportifs et de la crèche, ainsi que des locaux techniques généraux.

Enfin, le total des surfaces nettes selon SIA se monte à 40 169 m² et le total du volume bâti à 202 703 m³.

M. Meylan affirme que les nouvelles constructions bénéficieront d'une très haute performance énergétique. Les locaux de la Ville de Genève seront ventilés au moyen d'installations double flux avec récupération de chaleur à haut rendement. L'ensemble du bâtiment sera équipé de luminaires réglés en fonction de l'affectation de chaque local. Le projet prévoit de valoriser l'éclairage naturel et d'installer des détecteurs de présence afin de réduire les consommations d'énergie. Il est également prévu de raccorder les futurs équipements au réseau GéniLac le moment venu. En attendant que les Services industriels de Genève (SIG) soient prêts, une chaudière à gaz sera installée et couvrira les besoins de chaleur du lot BC. Enfin, le potentiel solaire des toitures sera exploité pour produire de l'électricité locale et renouvelable. Six centrales photovoltaïques seront installées sur les toits des bâtiments. Elles auront une puissance unitaire de 36 kWc pour un total de 216 kWc.

La requête en autorisation de construire a été déposée le 3 juin 2019. Son instruction est à bout touchant. Le chantier pourra démarrer environ une année après le vote du crédit. La mise en exploitation est planifiée pour l'hiver 2024-2025, après environ trois ans et demi de travaux, sous réserve du vote du Conseil municipal.

La présidente ouvre le tour des questions.

Un commissaire demande si le projet prévoit des installations pour le Service d'incendie et de secours (SIS) et s'il se situe en partie sur la commune de Cologny.

M^{me} Charollais répond par la négative aux deux questions.

Le même commissaire craint que le nombre de places prévu dans le parking ne soit pas suffisant pour satisfaire aux futurs besoins du quartier, et demande si la vélostation comprendra des places dévolues aux deux-roues motorisés.

M^{me} Charollais précise qu'un parking de 498 places a récemment été construit sous l'immeuble des CFF, et que le parking réalisé par les CFF comprendra une quarantaine de places à cet effet. Une seconde vélostation placée à l'autre bout du site de la gare complétera cette offre.

Une commissaire affirme qu'elle a conscience que le projet date de plusieurs années et que, par conséquent, certaines décisions n'ont pas été prises par le Conseil administratif actuel. Malgré cela, elle souhaite poser une série de questions. Tout d'abord, elle aimerait savoir pourquoi le projet prévoit un espace de vie enfantine important plutôt que plusieurs espaces répartis dans le quartier. Elle demande également si la direction se trouvera sur le site, s'il y aura une adjointe de direction, si la structure sera divisée par tranches d'âge, pourquoi le nombre de places dévolu aux enfants de 0 à 1 an est moins élevé par rapport aux autres tranches d'âge et si l'équipe pourra être surdotée pour combler les absences récurrentes.

En ce qui concerne l'architecture du lieu, elle s'enquiert de la matérialité des murs et de l'accessibilité au premier étage. Elle aimerait également savoir si la cuisine sera accessible aux enfants, s'il sera possible d'accrocher des objets sur les murs, si les salles de bain seront attenantes aux salles de vie et, dans l'affirmative, si elles seront munies de vitres pour avoir une vue sur les différents espaces, si l'espace dévolu au personnel comprendra une salle de repos, si les espaces extérieurs disposeront d'un revêtement en tartan et s'ils seront ombragés. Enfin, elle demande si le bâtiment bénéficiera du label Minergie, d'une bonne aération, de vraies fenêtres et d'un chauffage au sol.

M^{me} Kitsos note que les besoins du quartier ont pu évoluer depuis la conception du projet. Toutefois, l'absence de certains éléments ne signifie pas que le projet n'est pas bon.

M^{me} Lecuyer-Gauthier indique que la Ville prévoit la création de deux espaces de vie enfantine situés respectivement à l'avenue de Frontenex 54 et à l'avenue de Frontenex 29. Le premier proposera 96 places et le second 59 places. Le personnel encadrant sera sur site.

M^{me} Wälchli propose de répondre par écrit aux questions de la commissaire. Elle peut d'ores et déjà affirmer que le centre comprendra en majorité des murs blancs et très peu de murs en béton et que les enfants auront accès au réfectoire. Quant au revêtement de sol extérieur, il sera composé de dalles côté esplanade et d'un matériau souple côté jardin.

Une commissaire aimerait comprendre pourquoi la FVGLS ne prend pas en charge l'aménagement intérieur du lot BC.

M^{me} Charollais explique que l'espace de vie enfantine et le centre socioculturel ont été placés dans les bâtiments de la FVGLS car ils ont besoin de lumière naturelle. Après plusieurs réflexions, le Conseil administratif a décidé que ces équipements publics seront réalisés par la FVGLS au travers d'un droit de superficie, puis mis à la disposition de la Ville par la constitution de servitudes d'usage à long terme. Dès lors, les équipements intérieurs seront construits par la Ville et pourront être modifiés par la Ville selon l'évolution des besoins du quartier.

La même commissaire aimerait avoir des précisions sur la fonction de l'abri PCi.

M. Meylan relève que la FVGLS, en tant que propriétaire de bâtiments, est contrainte de construire des abris de protection civile pour ses locataires. Il s'agit d'une obligation légale. Attention, comme évoqué dans la présentation, les abris sont des abris publics et non ceux des logements de la FVGLS.

Un commissaire demande si les calculs statistiques selon SIA tiennent compte des hâtiments de la FVGLS.

M. Meylan lui répond que les valeurs statistiques sont données sur l'ensemble de la construction (y compris les logements de la FVGLS) étant donné que plusieurs parties d'ouvrages sont imbriquées les unes aux autres. S'ajoute à cela le fait que certains systèmes (chauffage, ventilation, etc.) sont communs aux deux maîtres d'ouvrages.

Le commissaire fait remarquer son insatisfaction quant à cette réponse. Il aimerait savoir en outre pourquoi le projet ne prévoit pas de bassin olympique de 50 m de long.

M. Meylan relève que les surfaces à disposition ne permettent pas l'aménagement d'un tel bassin.

M^{me} Bonvin précise que le bassin de 25 m sera principalement dévolu à la natation scolaire et au public. Cette taille de bassin permettra d'accueillir des compétitions d'enfants uniquement. Quant aux bassins de 33 m, ils sont généralement dédiés aux compétitions de water-polo.

Un commissaire demande si le projet prend en compte l'augmentation des besoins de la population due à la densification du quartier.

M^{me} Kitsos considère que le quartier aura besoin prochainement d'une nouvelle école primaire.

Le commissaire demande si le centre socioculturel sera bien adapté à la sociologie du quartier, et espère que le centre ne permettra pas l'installation pérenne d'associations.

- M. Mimouni répond que le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) a établi un portrait social du quartier. Le centre socioculturel comprendra différents espaces qui répondront aux besoins des jeunes, des familles et des aîné-e-s.
- M. Schroft relève que l'offre actuelle ne permet pas de satisfaire aux besoins des associations. La création d'un espace de quartier a donc toute sa place dans le projet. Les salles seront mises à la disposition d'associations par le biais d'appels à projets. Ainsi, une contrepartie sera demandée sous forme de service ou d'activité pour le quartier. Des salles seront également mises à la disposition des habitant-e-s du quartier pour des activités de loisirs, de rencontre ou familiales, sous la forme de prêts ponctuels.

Le commissaire aimerait avoir la certitude que le projet anticipe le développement urbain du secteur, notamment en termes d'équipements scolaires.

M. Meylan confirme que la stratégie élaborée conjointement par l'URB et le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) en matière de construction et de rénovation d'écoles prend en compte la densification urbaine.

Le commissaire souhaiterait avoir des précisions sur les revenus de la surface commerciale.

M^{me} Charollais sollicitera les CFF pour des informations à ce sujet sous réserve de l'approbation des CFF. Il est évident que les CFF devront payer la Ville pour pouvoir disposer de cette surface. En outre, les revenus seront calculés sur le chiffre d'affaires du locataire des CFF.

Enfin, le commissaire s'étonne de la création d'une seconde vélostation sur le site de la gare sachant qu'il en existe déjà une. Il estime que l'espace à disposition aurait pu servir à accueillir d'autres programmes d'utilité publique.

M^{me} Charollais considère que le site aura bel et bien besoin de deux vélostations. Le projet prend en compte la fréquentation du Léman Express, des équipements publics et des commerces situés dans la gare.

Un commissaire s'enquiert de la part accordée à la végétalisation dans le projet.

M^{me} Charollais indique que le projet de construction objet de la présente proposition ne prévoit que peu d'espaces verts. Comme la structure statique du bâtiment est constituée de dalles en béton, seules les cours intérieures pourront être végétalisées. En revanche, un projet d'aménagement paysager prévoit d'arboriser la partie du secteur située vers le lac, en continuité de la voie verte.

Le même commissaire demande si le PLQ de la gare des Eaux-Vives est concerné par les révisions opérées par M. Hodgers.

 M^{me} Charollais lui répond par la négative. Cela s'explique par le fait qu'une grande partie du PLQ a déjà été réalisée.

Il aimerait comprendre enfin pourquoi le projet ne prévoit pas plus de places de stationnement pour les véhicules motorisés en souterrain afin de libérer de l'espace en surface. Un tel procédé correspondrait mieux à la résolution sur l'urgence climatique votée par le Conseil municipal.

M^{me} Charollais explique que les places de stationnement en souterrain sous l'immeuble sont réservées aux habitant-e-s du PLQ et du quartier. Cette affectation ne permet pas de supprimer davantage de places de stationnement en surface, autres que celles qui l'ont été à l'occasion de la réalisation de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA).

Un commissaire voudrait connaître les dimensions de l'espace réservé à la vélostation.

 M^{me} Wälchli indique que les dimensions de cet espace sont de 21×31 m.

M^{me} Kitsos souligne qu'elle a dû organiser son audition au pied levé car elle n'a appris qu'aujourd'hui qu'elle était attendue par la commission des travaux et des constructions.

La présidente présente ses excuses pour le manque de communication. Elle précise qu'elle a fixé le présent ordre du jour avec M^{me} Perler et ses collaborateurs et collaboratrices lors de la dernière séance de la commission des travaux et des constructions.

M^{me} Perler confirme ce propos. Toutefois, aucune convocation formelle n'a été envoyée aux magistrats ou à leurs services.

La présidente en prend note.

Un commissaire demande si l'espace de vie enfantine Pimprenelle va bel et bien fermer ses portes et s'enquiert du dépôt des demandes de coûts de fonctionnement supplémentaires induits par les nouveaux locaux.

M^{me} Lecuyer-Gauthier lui répond par la négative, et que les coûts de fonctionnement supplémentaires de l'espace de vie enfantine devraient être déposés au cours de l'année 2023 en prévision du budget 2024.

M^{me} Bonvin apporte la même réponse pour le centre sportif en précisant que les postes de responsables seront ceux intégrés dans le budget 2023, soit une année avant pour la mise en ouverture du site.

Un commissaire demande des précisions sur la configuration des vestiaires mixtes présents dans la piscine couverte.

M^{me} Bonvin indique que les deux zones de vestiaires mixtes contiennent des cabines de change individuelles. Cette configuration garantit aux usagers et usagères la possibilité de pouvoir se changer à l'abri des regards. Les parents pourront donc accompagner leurs enfants dans n'importe quelle cabine. Il y aura également des vestiaires communs pour l'accueil des écoles.

Une commissaire s'enquiert de la place accordée à la nature dans le projet et demande si ce dernier comprend une ligne budgétaire pour les aménagements végétalisés.

M^{me} Wälchli lui explique que certains éléments (portes, fenêtres) seront composés de matériaux indigènes. En revanche, la dalle statique sur laquelle repose le bâtiment ne permet pas la plantation d'arbres. Seuls quelques bacs présents dans les cours intérieures pourront accueillir de la végétalisation.

M. Meylan indique que le montant réservé à la végétalisation est de 225 800 francs.

Un commissaire souhaiterait avoir des précisions sur l'affectation des espaces socioculturels dévolus au public jeune et demande comment le Service de la jeunesse (SEJ) compte attribuer ces espaces.

M^{me} Pédat relève que ces espaces permettront l'organisation de diverses activités. Quatre salles de studios et la salle polyvalente bénéficieront d'un niveau

d'isolement phonique permettant la réalisation de projets musicaux. Un poste de responsable technique est prévu pour accompagner la production de maquettes et l'organisation de concerts. Il faut relever que ce type d'espaces répond à une demande répétée de la jeunesse depuis plusieurs années. M^{me} Pédat précise que certaines salles pourront être attribuées pour des événements ponctuels ou d'autres projets jeunesse non liés à la musique. Il sera également possible d'imaginer des attributions à moyen terme pour la réalisation de projets musicaux de A à Z.

Une commissaire aimerait avoir plus de précisions sur l'utilisation des neuf salles de studio prévues dans le centre socioculturel; elle demande pourquoi la construction d'une école a été évincée du projet; elle demande également si la Ville est en contact avec les coopératives des différents lots du site pour déterminer les besoins futurs en matière d'équipements scolaires; enfin, elle aimerait savoir où seront placés les points de collecte des déchets.

M^{me} Pédat indique que cinq salles seront insonorisées. L'une d'elle sera dédiée à l'enregistrement et les quatre autres à des répétitions de musique. Les quatre salles restantes pourront accueillir d'autres types d'activités socioculturelles ou servir à stocker du matériel.

M^{mc} Charollais indique que le DACM, le DCSS et le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) ont élaboré une stratégie d'ensemble pour répondre à l'évolution des besoins scolaires. Cette stratégie se fonde sur les prévisions démographiques établies par le SRED. En 2004-2005, les données statistiques démontraient qu'il n'était pas nécessaire d'intégrer une école primaire dans le projet du site de gare des Eaux-Vives. Le nombre de classes dans les écoles des Allières et de Pré-Picot apparaissait comme suffisant pour accueil-lir les élèves de cette partie du quartier. Depuis, il s'est avéré que l'augmentation des effectifs scolaires et parascolaires a été bien plus importante que prévu sur l'ensemble du territoire de la commune. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif a récemment déposé une demande de crédit destinée à l'achat et à l'installation de pavillons scolaires modulaires et déplaçables, distribués sur les sites de quatre écoles primaires.

M^{me} Charollais note que les critères d'attribution des logements peuvent varier d'une coopérative à une autre, ce qui rend difficile de savoir le nombre d'enfants dans les logements. La Ville peut difficilement s'immiscer dans ces procédures internes. En revanche, elle dispose de données statistiques censées permettre d'anticiper les besoins scolaires à long terme.

M. Volpi lui indique que les points de collecte des déchets se trouveront à la rue de Savoie, au bout du chemin Frank-Thomas et à proximité de la voie verte.

La commissaire demande enfin s'il est prévu d'aménager un accès souterrain entre le centre commercial et les bâtiments de logements.

 M^{me} Charollais lui répond par la négative. Il faudra sortir des bâtiments pour accéder au centre commercial.

Une commissaire demande si la piscine couverte comprendra du matériel de mise à l'eau pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et si le parking inclura des places de stationnement pour les PMR.

M^{me} Bonvin répond que le projet prévoit des sièges mobiles de mise à l'eau. En outre, tout le site sera accessible aux PMR.

M. Meylan répondra à la deuxième question de la commissaire par écrit.

Un commissaire s'enquiert de la concertation entreprise avec les habitant-e-s du quartier et aimerait avoir la liste des acteurs qui ont été consultés.

M. Mimouni rapporte que plusieurs plans de concertation ont été menés avec les habitant-e-s du quartier. Ils ont abouti en 2018 à la création d'un forum social. En parallèle, les services de la Ville ont consulté les maisons de quartier pour connaître leurs besoins.

M^{me} Pédat note qu'un espace de discussion entre des jeunes et des habitant-e-s du quartier a été mis en place suite à des nuisances nocturnes. Un groupe de TSHM collabore régulièrement avec les jeunes dans le cadre d'activités socioculturelles. A noter également qu'une enquête menées par Mobil'homme Sàrl a permis d'identifier les besoins du quartier en 2018.

M. Schroft cite le centre Frank-Thomas, la maison de quartier des Eaux-Vives, la maison de quartier de la Source, l'URB, le SEJ, les TSHM et le collectif pour une vie nocturne. A noter que le 22 mars 2018 une séance avec les habitant-e-s du quartier a permis de recenser leurs attentes.

Le commissaire comprend que la concertation a surtout été menée entre les services de la Ville. Or, plusieurs riverains ont fait part de leurs craintes à propos du projet de la gare des Eaux-Vives. Il souhaiterait avoir le nom précis d'un collectif d'habitant-e-s que la commission des travaux et des constructions pourrait auditionner.

M. Schroft souligne que le forum social mis en place en 2018 a réuni de nombreuses entités associatives et plus de 150 personnes. En parallèle, le DCSS est allé à la rencontre des habitant-e-s pour identifier les besoins socioculturels.

Une commissaire demande si les immeubles de logements comporteront des balcons, et si ces immeubles comprendront des toits végétalisés.

M^{me} Wälchli confirme ces deux points. Une surface de 2234 m² de toiture végétalisée est prévue dans le cadre du lot BC, permettant d'atteindre les 4400 m² préconisés sur l'ensemble des lots BC, DE et F. Les toitures accueillant les pan-

neaux solaires ainsi que les toitures basses seront ensemencées avec un mélange de type «toiture solaire végétalisée – écotype Genève», permettant la reconstitution de milieux xériques adaptés. La spécification d'un mélange grainier «écotype Genève» permet d'avoir des variétés locales adaptées au canton de Genève et permettant de compenser au mieux les milieux touchés par le projet.

La même commissaire demande si des WC publics sont prévus sur le site.

M. Meylan précise que ces WC seront situés dans le centre commercial et dans les équipements publics. En revanche, les espaces situés entre les immeubles ne comprendront pas de WC publics.

La commissaire aimerait avoir plus de précisions sur le type de ventilation prévu dans les installations publiques.

M^{me} Wälchli relève que tous les équipements sportifs bénéficieront d'une ventilation à double flux. Les espaces hors sol (centre socioculturel et espace de vie enfantine notamment) comporteront des fenêtres ouvrables.

Un commissaire demande s'il est prévu d'utiliser les couches de terre comme matériau de construction.

M. Meylan lui répond qu'il est encore trop tôt pour se prononcer. Cette question pourra être abordée après le vote du crédit. Tout dépendra de la qualité de la terre.

Le même commissaire demande si les bâtiments de la FVGLS sont préparés pour faire face à un climat méditerranéen.

M. Meylan lui indique que les espaces hors sol bénéficieront d'une haute performance énergétique.

Le commissaire demande si les espaces situés au rez-de-chaussée des immeubles de la FVGLS accueilleront des arcades commerciales.

M^{me} Wälchli lui répond par la négative.

Séance du 9 décembre 2020

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département

Une commissaire pose les questions suivantes à M^{me} Perler: pourquoi avoir choisi un modèle de grande structure au vu de la difficulté de gestion? Est-ce que la direction sera sur le site et combien y aurait-il d'adjointes de direction compte tenu de la grandeur de la structure? Concernant les tranches d'âges des enfants accueillis, est-ce que ceux-ci seront divisés en sous-groupes? Si oui, en combien?

M^{me} Charollais répond premièrement que c'est une structure importante car elle couvre 62% des besoins. Au niveau de l'offre, à l'époque où le projet a été finalisé il y avait 230 demandes non satisfaites et 194 places à plein temps car il y a certains parents qui ne souhaitent pas avoir de place à plein temps. Cette structure est importante afin de répondre aux besoins de la population, et si la question est de subdiviser cette structure elle propose de répondre par le fait qu'il faut réfléchir à une bonne organisation des groupes.

Les groupes d'âges se répartissent en quatre fois deux groupes, c'est-à-dire que chaque tranche d'âges est subdivisée en deux sous-groupes. Si on reprend les 108 élèves se divisant en quatre fois deux groupes, il y aura de ce fait des groupes d'une douzaine d'enfants chacun. Le choix qui a été fait est donc de scinder en deux institutions, garder la souplesse d'organisation d'une seule institution avec l'attention portée de manière à avoir chaque fois des groupes d'enfants qui n'excèdent pas un maximum de 14 enfants.

Pour la deuxième question, un local est prévu pour les entretiens et qui sera occupé par le directeur et l'adjoint à temps partiel.

La même commissaire demande pourquoi la tranche 0-1 an a été dotée du plus faible taux.

M^{me} Charollais répond que l'offre de placement et de garde à partir de 2 ans et demi ou 3 ans est plus haute car les garderies et jardins d'enfants complètent l'offre. La raison pour laquelle les groupes sont plus petits pour les bébés est due aux règles en vigueur qui limitent les différents groupes.

La commissaire a en outre des questions concernant le bâtiment; elle demande premièrement comment les enfants accèdent du rez-de-chaussée au premier étage, et elle demande s'il y a des vraies fenêtres afin de garantir une bonne aération.

M^{me} Charollais répond qu'il y a un ascenseur et des escaliers et que tous les bâtiments sont à très haute performance énergétique (THPE) et que tous les espaces peuvent être aérés par une ventilation; en outre les portes-fenêtres et certaines des fenêtres donnant sur l'extérieur peuvent être ouvertes.

Une commissaire demande quelles sont les personnes de contact concernant le contrat CFF qui relie ces constructions et quels sont les noms des associations du quartier Eaux-Vives auditionnées.

M^{me} Charollais répond que M. Alexandre Boireau est la personne de contact CFF. Les associations de quartier ont été consultées par le DCSS mais ils restent encore en attente de réponses.

Un commissaire revient sur la question du stationnement des voitures. Selon la loi, les places de stationnement sur fonds privés situent ce quartier des Eaux-Vives en zone 2 avec un ratio de 0,4 à 0,5 voiture par 100 m² de surface de

plancher mais ce n'est qu'à disposition des habitants uniquement selon quelques réponses qu'on lui a fournies. Il pense à son tour qu'ils sont à un taux beaucoup plus élevé, ce qui veut dire que ce sera peut-être prévu pour le magasin Salt. A la commune d'Ambilly, il y a une négociation entre l'Etat, la commune et les promoteurs avec une incitation de passer d'un ratio de 1,3 en moyenne à 0,6 afin de passer à un mode de quartier plus convivial. Il demande si c'est trop tard car le projet est avancé – donc il demeurera 713 places de disponibles – ou s'il y a une solution.

M^{me} Charollais répond qu'il y a un plan localisé de quartier qui pose les 713 places de manière ferme, définitive et négociée de façon restrictive. En effet, sur les 700 places, il y a également des places de courte durée ou à des fins commerciales et autre. Ils ont fait un gros effort de mutualisation des places, elles ne seront donc jamais attribuées à un locataire particulier avec un contrat de bail mais elles seraient attribuées sous forme d'abonnement: chaque locataire aura le droit à une place sans avoir un numéro de place attribué. Lorsque le locataire ne sera pas là, la place pourra donc être utilisée par quelqu'un d'autre. La dernière fois, elle a précisé que les places étaient réservées uniquement aux habitants mais elle parlait du parking de 226 places qui vient compléter l'autre parking de 487 places. Ces parkings répondent aux besoins des locataires, des personnes du quartier mais aussi aux besoins des commerces et activités alentour.

Séance du 3 février 2021

Audition de MM. Alexandre Boireau, chef de projet général des Chemins de fer fédéraux (CFF), Jean-Noël de Giuli, président de l'Association genevoise des sports (AGS), M^{me} Joelle Quevedo, présidente de la Maison de quartier des Eaux-Vives, accompagnée de M^{me} Alessandra Arba, membre du comité

M. Boireau ne s'étant pas présenté, la présidente recueille déjà quelques questions pour lui.

Un commissaire aimerait savoir, concernant le géant orange, qui va s'installer en bas dans le bâtiment de la Ville; on est propriétaire des murs, mais ce sont les CFF qui s'occupent de commercialiser cette surface. Il aurait été intéressant de connaître plus ou moins le loyer qui va être demandé et combien sera reversé à la Ville. Concernant la vélostation, il s'agit de connaître le taux de remplissage de leur vélostation; en créer une à cet emplacement ne semble pas être rentable. Par contre, cette surface pourrait être utilisée d'une façon différente en sachant qu'il y a des clubs à proximité de notre site, un club de ping-pong – des pongistes qui vont être renvoyés à terme par les pompiers. La commission a voté une motion avec une pétition, pour essayer de reloger ces pongistes et, visiblement, il y aurait une solution avec la vélostation qui pourrait être remplacée par une surface utile par les pongistes.

La présidente souhaite la bienvenue à M. de Giuli et lui demande s'il a été auditionné pour ce projet.

M. de Giuli affirme ne pas l'avoir été.

La présidente demande s'il a eu connaissance de l'intégralité du projet.

M. de Giuli répond qu'il en a pris connaissance.

Une commissaire demande s'il a pu en discuter avec les membres de son association et demande quelle est la position de l'AGS par rapport à ça.

M. de Giuli précise qu'il a pu avoir des premiers retours. Il affirme que la position de l'association est générale; il soutient que c'est une très bonne chose d'augmenter le nombre d'installations sportives dans la ville et le canton et surtout de ce côté puisque ce sont des communes qui ne regroupent pas de nombreuses installations (mis à part Thônex et les Trois-Chêne).

La commissaire demande quelle est la position de l'AGS en ce qui concerne les installations, les équipements sportifs.

M. de Giuli précise que la piscine est nécessaire, elle correspond à ce qu'on a de ce type-là (25 m), elle correspond aux normes de ce qui est nécessaire. Il y a un manque de bassins, c'est pourquoi l'AGS est satisfaite de pouvoir accueillir de nouveaux bassins (s'il ne s'agit pas d'un bassin de 50 m, un bassin de 25 m sera déjà suffisant). Concernant la triple salle omnisports, c'est une salle importante, de grandes dimensions, pouvant accueillir des compétitions de sport au niveau national, voire international. L'AGS sait que pour les sports comme le hand-ball et le volley il y a des besoins de salles de cette dimension. Pour ce qui concerne les salles fermées, il y a des salles tout à fait conformes. Pour l'association, c'est correct et conforme aux besoins actuels en sachant qu'il y a un besoin important d'infrastructures de ce genre-là mis à disposition des clubs, des associations et de la population.

La commissaire demande un rappel de l'historique de l'association de M. de Giuli, qui sont les membres, quels sont leurs lieux de résidence.

M. de Giuli précise que l'AGS est l'association faîtière qui regroupe l'ensemble des associations cantonales de chaque sport (association cantonale de football, de hockey, de tir à l'arc, etc.). Elle représente 74 associations différentes dont 74 sports différents représentant une population totale répartie sur l'ensemble du canton et qui compte environ 150 000 à 200 000 membres. C'est une association qui a été créée il y a quatre-vingts ans pendant la guerre 1939-1945 pour pallier un problème qui concernait les sportifs du canton; ils ne pouvaient pas pratiquer de sport en dehors des frontières suisses. L'AGS a été à l'initiative des Jeux de Genève qui ont été reconduits il y a quelques années seulement pour les jeunes athlètes.

La commissaire demande ce que M. de Giuli entend lorsqu'il affirme avoir discuté avec les associations.

M. de Giuli a pris contact avec les associations qui pouvaient être intéressées par ces installations, en particulier l'Association genevoise de natation, l'Association genevoise de basket et de hand-ball. Il n'a pas encore pu rencontrer le Club alpin suisse, tout ce qui concerne la fédération des sports d'escalade et de montagne.

La commissaire demande si l'association est régulièrement contactée pour se prononcer dans les installations telles qu'elles sont prévues actuellement. Elle demande également si M. de Giuli aurait été contacté par la Ville, par M. Meylan ou le Service des sports (SPO) concernant ce projet.

M. de Giuli confirme avoir souvent contact avec M^{me} Bonvin concernant les installations sportives, mais ils ne sont pas souvent contactés pour des projets d'architecture. L'AGS est en train de créer une commission pour répondre à ces problèmes et pour concentrer ces renseignements, notamment les besoins en fonction des différents sports.

La commissaire demande quels ont été les problèmes rencontrés au niveau architectural pour lesquels M. de Giuli aurait aimé être consulté.

M. de Giuli précise qu'il est architecte et qu'il a pu, de par sa profession, se rendre compte du projet. L'AGS est toujours sensible aux possibilités de pouvoir utiliser ces infrastructures le plus possible et le plus longtemps possible notamment le soir et le week-end. Ce sont des problèmes plutôt liés aux accès, aux possibilités d'ouverture, du nombre d'infrastructures qu'il y a autour, tout ce qui permet à un centre sportif de fonctionner.

La commissaire demande si M. de Giuli aurait relevé des points qui pourraient être améliorés dans le projet actuel.

M. de Giuli affirme ne pas avoir vu grand-chose qui lui déplaît. Il trouve plutôt habile d'avoir utilisé cette partie inférieure avec ce changement de niveau qui permet un éclairage. Il y a une compacité d'installations qui permet d'être plus économique. M. de Giuli ne connaît pas les détails des aménagements extérieurs, mais il y a peut-être des choses qui devraient être regardées avec l'ensemble de l'association, les sports les plus touchés par cette installation sportive. Pour l'instant, il n'a pas reçu de remarques particulières si ce n'est que l'AGS remercie la Ville de faire ces efforts au niveau du sport.

La commissaire demande si les endroits où la lumière du jour n'entre pas dans cette construction pourraient poser problème.

M. de Giuli précise que si on peut avoir des installations le mieux éclairées possible par une lumière zénithale, c'est mieux. Le projet actuel est compliqué

puisqu'il y a des habitations au-dessus, par conséquent il ne peut pas y avoir des lumières partout. La bande lumineuse qui se trouve du côté de la voie verte qui permet un éclairement assez intéressant. Ce sont des installations sportives, les sportifs utilisent parfois des installations complètement éclairées électriquement, c'est plutôt un problème économique et écologique.

La commissaire demande enfin comment se déplacent les membres de l'AGS, s'ils se déplacent à vélo.

M. de Giuli indique que ça dépend des sportifs, certains ne peuvent pas puisque l'équipement est trop important, mais dans ce quartier nombreux sont ceux qui utilisent le vélo. M. de Giuli a remarqué qu'il y avait une vélostation bien conçue. On peut imaginer que certains sportifs auront tendance à s'y rendre en transports publics ou à vélo.

Une commissaire souhaite avoir la confirmation que l'AGS n'a pas été consultée à la genèse du projet.

M. de Giuli le confirme. Il souligne qu'il trouve ça dommage et affirme ne pas savoir quel groupement sportif a été consulté initialement pour le projet concours.

Le commissaire demande si l'association a été approchée par l'Urania Genève Sport (UGS), les pongistes. Il précise que certains types de sports demandent un montage/démontage constant qui rend l'articulation entre les différents sports compliquée.

M. de Giuli souligne que c'est le propre des salles omnisports, elles doivent servir à beaucoup. Les tables de tennis de table prennent de la place, il faut les installer, il faut mettre les tapis et toutes ces étapes prennent du temps. M. de Giuli sait qu'ils sont en partie au Bois-des-Frères et à la Queue-d'Arve. Une salle de ce type-là pour ces sports pourrait être intéressante sur la rive gauche. L'association de tennis de table genevoise qui regroupe Lancy et UGS a demandé si l'AGS pouvait les aider à obtenir ce type d'infrastructures.

Le commissaire affirme que les pongistes qui se situent à l'UGS à côté de cette salle omnisports vont être sortis par les pompiers, ils vont se retrouver sans salle. C'est un club formateur avec énormément de champions. Il demande si la Ville ne devrait pas dédier une salle pour les pongistes.

M. de Giuli affirme que si chaque sport pouvait avoir sa salle, ce serait l'idéal, cependant c'est quasiment impossible. Il sait que la Ville de Genève a fait beaucoup d'efforts, de nombreux endroits regroupent des salles spécifiques (le judo, le tir à l'arc ou pour d'autres installations particulières). On pourrait imaginer avoir des salles spécifiques pour des sports au même titre que la salle d'escalade va être spécifique à l'escalade. Certains sports représentent plus de monde que d'autres, certains sont plus défendus par leurs présidents ce qui leur permet d'obtenir des

choses. Il soutient que certains sports ont besoin d'avoir des installations spécifiques. M. de Giuli précise que d'autres associations, notamment celles qui sont proches du lac, l'ont contacté, mais que l'UGS ne l'a pas consulté.

Une commissaire demande quelles associations l'ont contacté.

M. de Giuli affirme que d'autres associations viennent le voir régulièrement pour d'autres problématiques, généralement liées à des problèmes d'emplacements, mais il ne s'agit pas des sports de salle (par exemple ceux qui font du paddle ou du ski nautique ont aussi des besoins). Il y a tout un panel de sports qui est difficilement praticable sans les infrastructures adéquates. Au nom d'AGS, le projet actuel répond aux besoins de cette partie du canton.

Un commissaire précise qu'il s'agit d'un projet important, à plus de 115 millions; il serait regrettable qu'il y ait des défauts. Il demande s'il serait possible de convoquer les associations sportives qui vont être concernées par le projet pour qu'elles puissent donner leur avis.

M. de Giuli confirme qu'il serait possible avec l'AGS de provoquer cette réunion. Il pourrait y avoir un responsable de chaque association cantonale intéressée par ces locaux, pour avoir un débat clair. Par exemple, M. de Giuli ne connaît pas les réels besoins que certaines associations peuvent avoir. Il imagine que ce projet a été fait avec leur aval, selon leurs besoins et il imagine également que le SPO est au courant des différents besoins. M. de Giuli a repris la présidence de l'AGS il y a quatre mois et essaie de mettre en place ces discussions, qui sont importantes, y compris pour la Ville puisqu'il est dans leur intérêt d'être au contact des utilisateurs qui soient des utilisateurs potentiels de cette surface et pour que les installations mises en place soient utiles et adéquates.

Le commissaire imagine que la Ville, les architectes ont utilisé des canevas souvent traditionnels et anciens. Il suppose que M. de Giuli pourra concerter toutes les personnes concernées et que, par la suite, il reviendra avec des suggestions complémentaires par rapport au projet.

M. de Giuli le fera le plus rapidement possible en essayant de contacter tous les sports qui seraient intéressés par ces installations et qui pourraient contribuer au rapport écrit. Concernant le premier point des normes actuelles, il est vrai que les professionnels se basent sur le BASPO et qu'il y a quelques modifications qui ont lieu ces dernières années. Pour certains sports, on sait que les besoins ont changé et que certaines infrastructures nécessitent plus d'espace qu'elles n'en avaient avant. Il pourrait y avoir effectivement des idées nouvelles, voire des sports nouveaux. M. de Giuli remercie la commission pour l'intérêt qu'elle leur porte et informe qu'il va faire part aux associations membres du fait que la commission des travaux et des constructions souhaite avoir leur avis concernant la construction.

La commissaire Verte demande combien de temps il lui faudrait pour faire le tour des associations.

M. de Giuli affirme qu'il pourrait le faire en deux mois.

Une commissaire demande s'il serait possible que l'association ait été consultée sous l'ancienne présidence.

M. de Giuli répond qu'il est membre du comité depuis six ans. Dans cette période-là, il n'en a pas entendu parler.

La commissaire demande si l'association fait partie d'une fédération.

M. de Giuli précise qu'il n'y a pas de fédération faîtière au niveau suisse, mais il y a un autre type d'association cantonale des sports qui existe dans une dizaine ou une douzaine de cantons suisses.

La commissaire demande s'il se peut que certaines associations sportives aient pu être consultées sans qu'il en ait été informé. La commissaire pense notamment à la natation.

M. de Giuli confirme que c'est possible; cependant, au sein du comité, il y a le président de l'association genevoise de natation. Dans le cas où il aurait été approché, il lui en aurait parlé puisqu'il avait été consulté dans un autre cas. Ainsi, il peut confirmer que personne n'a été consulté en amont au sein de l'AGS.

La commissaire demande confirmation que M. de Giuli a souligné qu'une vélostation bien dimensionnée était favorable à l'utilisation de centres sportifs.

M. de Giuli le confirme. Il précise qu'à l'orée de la voie verte ça lui semble logique et indispensable que ces salles de sport puissent être accessibles via la voie verte.

Elle demande si M. de Giuli estime que la vélostation est suffisamment bien dimensionnée.

M. de Giuli précise que ça dépend de son utilité sachant qu'il y aura d'autres activités aux alentours, en plus des logements, du théâtre et de la gare. N'étant pas spécialiste de la circulation, il ne peut pas dire si elle est suffisamment grande, il la voit comme étant existante mais il ne sait pas de quelle manière elle sera occupée. L'AGS pense que quand ces salles de sport seront utilisées il va y avoir au maximum entre 300 et 400 personnes.

M. de Giuli connaît le projet de concours y compris les bureaux qui ont gagné, le projet en lui-même est de qualité. Il affirme qu'il y a aussi de nombreuses contraintes qui sont liées au simple fait que cette infrastructure est prévue en ville. M. de Giuli n'est pas surpris du prix total au vu des infrastructures envisagées, ce sont des infrastructures assez lourdes (notamment la piscine) qui engendrent des coûts importants.

La commissaire demande enfin si, en tant que président d'une association sportive, il estime que ce projet répond à des demandes et attentes très claires.

M. de Giuli pense que cette partie du canton est en déficit d'installations et soutient que les besoins sont existants.

Un commissaire précise qu'il est aussi à la commission des sports et que, souvent, cette commission fait valoir la nécessité d'un bassin pour le water-polo. Dans le cas de ce projet-là, on se retrouve avec un bassin à 25 m, or il manque 5 m pour avoir un plan d'eau qui serait utilisable pour le water-polo. Il demande si ces bassins font défaut aux associations sportives de natation et si un bassin de 30 m serait réellement un plus.

M. de Giuli précise qu'il n'y a effectivement à Genève que quelques bassins de 50 m qui sont essentiellement en extérieur (à part les Vernets). Il indique qu'il serait souhaitable d'avoir un bassin plus grand, dans la mesure du possible.

Un commissaire demande s'il existe une information statistique indiquant la proportion des sports pratiqués à Genève avec la liste des clubs par discipline.

M. de Giuli précise qu'ils essaient de regrouper ces informations au niveau cantonal. Chaque association connaît le nombre de clubs, le nombre de membres qu'ils comportent et les besoins qu'ils ont. Il précise cependant qu'il sait qu'il y a 74 associations donc 74 sports répertoriés à l'AGS.

Une commissaire demande si M. de Giuli serait d'accord de consulter les diverses associations pour constituer un rapport qui devrait être transmis à la commission dans un délai fixé au 17 mars.

M. de Giuli répond qu'il va faire le nécessaire pour obtenir des réponses.

Une commissaire demande si l'association Handisport est bien inscrite à l'AGS. Elle souligne qu'elle avait demandé auprès de M^{me} Perler et de ses services s'il y aurait du matériel de mise à l'eau au niveau de la piscine; ils lui avaient avait répondu par l'affirmative. Elle aimerait savoir, au niveau de Handisport, quels seraient les sports qui pourraient être intéressés par la salle omnisports. Elle se pose aussi la question du déplacement; il faut pouvoir venir, or apparemment il n'y a pour l'instant pas beaucoup de places pour PMR de prévues. Il a été indiqué qu'il y avait le parking sous la gare, cependant certains véhicules ne peuvent a priori pas y rentrer.

M. de Giuli confirme que Handisport fait partie de l'AGS. Ils sont actuellement à la recherche de salles relativement grandes pouvant les accueillir. Ils auraient besoin des accès adéquats, nécessitant des sols qui ne doivent pas être trop mous, sur lesquels ils peuvent rouler sans être freinés ou sans l'abîmer. M. de Giuli souligne que Sport-Handicap sera contacté dans le cadre du rapport qui doit être rendu à la commission. La présidente propose de valider le fait que M. de Giuli doit rendre son rapport au 17 mars, ce qui est accepté à l'unanimité.

Audition de M^{me} Joelle Quevedo, présidente de la Maison de quartier des Eauxvives, accompagnée de M^{mes} Alessandra Arba, membre du comité, et Annick Roduit, animatrice

La présidente remercie les auditionnées d'être présentes et d'avoir accepté l'invitation et leur demande si elles ont été contactées préalablement à ce projet, si elles en avaient connaissance avant, si elles ont pu en discuter avec d'autres associations et ce qu'elles en pensent.

M^{me} Roduit précise que la maison de quartier a été contactée en 2018 par une entreprise qui s'appelle Mobil'homme qui avait été mandatée par le département pour faire une étude de quartier en lien avec ce futur lieu. Elles avaient eu une restitution de ce rapport, il avait même été question qu'un comité de programmation des activités socioculturelles de la gare des Eaux-Vives soit mis sur pied, auquel elles auraient dû participer. Finalement, il semblerait que les services de la Ville ont décidé du projet tel qu'il est présenté aujourd'hui. Elles ont plutôt été mises au courant par la conseillère de direction déléguée au suivi des maisons de quartier du SEJ de ce que deviendrait ce centre socioculturel et quelle serait la population principale à laquelle il s'adresserait.

La commissaire demande comment elles ont été contactées, combien de temps leur a été consacré et dans quel contexte elles se sont exprimées.

M^{me} Quevedo précise qu'elle fait aussi partie de La ville est à vous, de l'association Ô Vives à vous et c'est sur le site de Ô Vives à vous que l'invitation a été reçue. M^{me} Quevedo a contacté le secrétariat du Service du Conseil municipal (SCM) pour demander des précisions. Il s'avère qu'il cherchait des maisons de quartier qui pouvaient être intéressées et concernées par le projet. Le projet convenait davantage à la maison de quartier au cœur des Eaux-Vives plutôt qu'à l'association Ô Vives à vous.

La commissaire demande si M^{me} Quevedo a transmis l'information à la maison de quartier.

M^{me} Quevedo le confirme.

La commissaire demande quelles ont été les interactions que les membres de la maison de quartier ont pu avoir sur le projet, ce qui a pu être exprimé et dit.

M^{me} Roduit précise qu'elle a un collègue qui était intéressé par les projets qui se développaient sur le site de la gare des Eaux-Vives. En 2010 une pétition de l'initiative de la Maison de quartier des Eaux-Vives disait qu'il fallait des locaux, des salles de réunion pour les associations (elles ne peuvent pas toutes être

accueillies à la Maison de quartier des Eaux-Vives), pour les fêtes privées (des salles sont mises à disposition pour les habitants du quartier, mais la demande est plus importante que l'offre). Cette pétition affirmait qu'il manquait une grande salle dans le quartier pour les manifestations sachant que la salle communale des Eaux-Vives est occupée par l'Association pour la danse contemporaine (ADC) qui devrait maintenant rejoindre le nouveau Pavillon de la danse ce printemps. Elle se demande ce qu'il adviendra de ce lieu, s'il sera à nouveau mis à disposition des habitants du quartier. La pétition mentionnait aussi qu'il y a un besoin en salles pour des activités socio-éducatives sur le quartier. Le projet tel qu'il a été conçu répond particulièrement aux besoins de la jeunesse (15-25 ans); le choix a été fait de mettre l'accent sur cette population. Il est question dans le projet que la maison de quartier puisse à des moments bénéficier de salles mais, pour l'instant, elles n'ont pas été recontactées par les services en question pour imaginer une future collaboration. En 2018, il avait été question que la maison de quartier fasse partie du comité de programmation, puis il a été défait et le projet a été ficelé par le DCSS sans forcément qu'elles y soient réellement associées.

M^{me} Roduit indique que les membres trouvent ce projet pertinent puisqu'il répond en partie aux besoins de la population du quartier qui s'accroît (des salles polyvalentes sont prévues pour les associations et pour les habitants, il faut de l'espace pour la jeunesse). Il y a aussi tous les besoins des familles, notamment les besoins d'accueil; le projet tel qu'il a été imaginé pour l'instant ne répond pas vraiment à ce besoin.

M^{me} Roduit précise que la maison de quartier accueille de nombreux enfants en période de vacances scolaires et les mercredis mais la capacité actuelle ne peut pas faire face à toute la demande. Même si la maison de quartier pouvait avoir accès à ce lieu, il faudrait de nouveaux moyens financiers et en ressources humaines.

La commissaire demande combien de temps a été consacré à ce projet et avec qui.

M^{me} Roduit précise que l'entreprise Mobil'homme les avait contactées pour être mis en relation avec les acteurs du quartier puisque la maison de quartier pilote la coordination du quartier des Eaux-Vives, elle réunit toutes les associations du quartier. La maison de quartier avait mis en lien Mobil'homme avec d'autres associations pour qu'elles soient auditionnées. Elles avaient été invitées à une restitution du rapport. Suite à cette restitution, il avait été question que ce comité de programmation se mette en route, mais finalement il leur a été fait entendre qu'il fallait déjà que les budgets soient votés. Le projet tel qu'il a été conçu répond à des besoins essentiels du quartier. La maison de quartier ne peut que le soutenir, mais il y a encore d'autres besoins auxquels il faudra répondre.

La commissaire demande ce que M^{me} Roduit entend par la restitution du rapport, elle demande s'il y avait plusieurs associations qui étaient réunies.

M^{me} Roduit précise que Mobil'homme a été mandaté pour produire ce rapport. Le DCSS les a invités à une séance de restitution avec toutes les associations qui avaient donné du temps pour connaître le résultat de l'étude. Cette restitution s'est déroulée à l'espace de quartier des Eaux-Vives, au mois de mai 2018; il y avait une quarantaine de personnes représentant une vingtaine de structures, d'associations et d'institutions.

Un commissaire remercie la Maison de quartier des Eaux-Vives pour tout ce qu'ils font. Il voulait auditionner les groupes d'habitants qui s'étaient positionnés durant le PLQ de la gare des Eaux-Vives pour connaître leurs désirs et leurs revendications suite à ce crédit qui est en train d'être réalisé. Il voulait savoir s'il n'y avait pas une autre maison de quartier, plus proche de la gare, derrière le bâtiment dévolu actuellement aux tests Covid.

 M^{me} Quevedo précise qu'il s'agit de la Source, un centre de loisir situé à la rue du Lac.

M^{me} Roduit ajoute que la Source s'occupe précisément des adolescents de 12 à 18 ans. Il n'y a pas de prise en charge spécifique des adolescents à la maison de quartier, ils sont principalement sur une population d'enfants et de projet tout public.

M^{me} Quevedo précise qu'ils ont aussi des locaux restreints.

M^{me} Arba indique que le lieu mentionné était le terrain d'été de la Maison de quartier Chausse-Coq. Ils n'utilisent plus ce terrain puisqu'un bâtiment va se construire.

Le commissaire affirme que les locaux actuels sont déjà saturés. Il demande comment la maison de quartier va répondre à la demande qui va arriver au vu des nombreuses constructions dans le quartier.

 $M^{\mbox{\tiny me}}$ Quevedo indique qu'elles ne savent pas.

M^{me} Roduit précise que ça fait des années que la Maison de quartier des Eaux-Vives est attentive à être en lien avec les autorités pour leur faire part de ces besoins déjà existants qui vont augmenter.

Un commissaire affirme que la maison de quartier n'est pas seulement un lieu d'animation sociale, mais elle rassemble aussi les habitants qui sont les plus intéressés par la chose publique. Il demande si elles ont été approchées par les promoteurs ou une autre instance pour les informer des périodes de bruit et de désagréments. Il demande si des mesures ont été prises pour informer les habitants, si elles ont été amenées à aller dans des participations régulières d'accompagnement puisqu'il va y avoir des années de travaux en perspective.

M^{me} Roduit indique que ce n'est pas vraiment le cas.

Le même commissaire demande si la maison de quartier souhaiterait davantage de communication concernant les travaux à venir.

M^{me} Roduit ajoute qu'elles sont au courant de ce qu'il se passe puisqu'ils suivent ce que la Ville communique sur les projets actuels. Les promoteurs ne les ont jamais approchés pour donner de l'information aux habitants du quartier.

Le commissaire demande quelle était l'origine de la pétition mentionnée par l'une des auditionnées. Il demande aussi quelles sont les associations les plus sensibles à la question de la mobilité, du bruit et du vivre ensemble dans le quartier.

M^{me} Roduit précise qu'il s'agit de la proposition PR-750 qui date de 2010. Elle informe qu'elle n'était pas encore à la maison de quartier à ce moment-là mais qu'elle peut rechercher davantage d'informations si nécessaire. La première association sensible à ces questions qui lui vient à l'esprit est Vivre aux Eaux-Vives. M^{me} Roduit informe qu'elle pourrait répondre par e-mail en consultant à nouveau les documents de la coordination de quartier.

Un commissaire demande confirmation qu'elles n'ont plus été consultées sur ce projet depuis 2018 et demande ce que le projet devrait intégrer de plus.

M^{me} Roduit confirme qu'elles ne l'ont plus été. Elles ont été informées début 2020 que ce lieu serait principalement dédié à la jeunesse.

M^{me} Quevedo précise qu'il serait souhaitable d'obtenir un espace plus grand.

M^{me} Roduit ajoute que les habitants du quartier tiennent à la maison de quartier, il s'agit d'un environnement très appréciable et apprécié. Les habitants seraient très malheureux de devoir la quitter, il pourrait être envisageable d'élargir les activités en utilisant également d'autres lieux mais, pour maintenir l'offre actuelle et développer une offre supplémentaire, il faudrait des budgets, ressources humaines et locaux supplémentaires. La création d'une autre maison de quartier ou la prise en charge par d'autres acteurs sont aussi envisageables.

Une commissaire demande quel type de représentants d'associations étaient présents lors de la restitution, s'il y avait des antennes de maintien à domicile comme l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD), le centre de rencontre de la Source, des directions d'écoles. Elle demande s'il y avait d'autres maisons de quartier ou s'il s'agissait principalement d'institutions.

M^{me} Roduit précise que c'était un mélange. Il y avait des professionnels de l'Espace de quartier des Eaux-Vives de la rue de Montchoisy, il y avait des lieux culturels comme la Comédie, le Théâtre Am Stram Gram, Vivre aux Eaux-Vives, la Source, etc. M^{me} Roduit affirme qu'elle peut retrouver une trace écrite.

M^{me} Roduit informe que Mobil'homme est venu leur parler d'un local dans lequel il allait falloir développer un projet. Ils sont venus pour connaître les

besoins du quartier. Ils ont ensuite organisé une deuxième rencontre avec les associations du quartier qui voulaient les rencontrer.

La commissaire demande si la maison de quartier propose des activités pour les aînés

M^{me} Roduit précise qu'il y a de nombreux aînés qui fréquentent la maison et il y a plusieurs activités adaptées pour cette tranche d'âge. M^{me} Roduit n'a pas le souvenir d'une association qui aurait défendu particulièrement les personnes âgées.

Une commissaire demande si elles ont été consultées d'une manière ou d'une autre pour le PLQ voté en novembre 2020, et demande confirmation qu'elles n'ont pas été consultées concernant la densification du quartier afin d'adapter les offres. Elle demande également si elles font ces retours auprès de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe).

M^{me} Roduit répond qu'elles n'ont pas été mises au courant.

Elle ajoute qu'il y a des enjeux politiques pour la FASe aussi, il y a une coordinatrice de région qui est censée porter attention à tout ça. Elles sont liées à la Ville et à la FASe par une convention tripartite qui est rediscutée une fois par année. C'est notamment comme ça qu'elles ont appris en début 2020 que le centre socioculturel des Eaux-Vives serait destiné principalement à la jeunesse et qu'il serait piloté par le SOC et le SEJ.

M^{me} Quevedo précise qu'elles ont discuté récemment de ce qu'il allait advenir de la salle communale puisque l'ADC est partie. Il semblerait que la salle communale ne soit pas dévolue aux habitants comme elle l'était autrefois puisque l'école aurait des vues dessus.

Les auditionnées demandent que le procès-verbal soit envoyé à la maison de quartier au nom de M^{me} Roduit (annick.roduit@fase.ch).

Discussions et votes

La présidente demande si les commissaires ont des remarques.

Un commissaire du Parti libéral-radical se demande ce que le reste de la commission pense de ces auditions. Il reste interloqué par la dernière audition, il avait l'impression qu'elles se sentaient presque menacées. Il a l'impression que la Ville a bâclé d'une certaine manière le travail en n'ayant pas entendu la maison de quartier depuis 2018 alors que celle-ci est directement impactée par le projet.

Une commissaire du Parti socialiste indique qu'elle a trouvé les auditions de ce soir intéressantes mais précise qu'elle a senti un décalage avec la présentation du département. Elle a l'impression que les usagers et personnes concernées n'ont pas été parties prenantes dans le processus. Elle se sent un petit peu empruntée, l'audition manquante de ce soir étant nécessaire pour la suite des travaux. Elle précise que cette audition est nécessaire et qu'il y aurait peut-être besoin d'autres auditions.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien constate aussi un déficit de consultation sur le projet. Les auditionnés de ce soir ont reconnu qu'on pouvait faire beaucoup de choses dans ces espaces. Lors de la première audition de présentation du projet, il lui semblait qu'il y avait une ouverture des magistrats actuels et des services pour la suite.

Une autre commissaire du Parti socialiste affirme avoir de nombreuses questions à poser aux magistrates, c'est pourquoi elle va probablement proposer leur audition à nouveau. Elle va aussi proposer l'audition de Vivre aux Eaux-Vives, l'association des habitants du quartier. Elle pense que ce projet répond à de nombreux besoins mais il peut être grandement amélioré. Elle reste dubitative sur les processus de consultation des besoins sur un projet d'une envergure pareille, elle a l'impression que la population a été un peu oubliée et espère que ce n'est pas totalement le cas.

L'autre commissaire du Parti démocrate-chrétien précise que la population a été oubliée dans la préparation de ce projet. Il constate un déficit flagrant d'écoute des partenaires sportifs, du quartier. Il ne pense pas qu'il faille demander à M. de Giuli de voir avec les membres des différentes associations sportives, ça risque de créer un précédent qui ne serait pas bon. Tous ces membres qui n'ont pas été consultés en amont vont donner un avis très tranché sur ce qui pourrait être fait ou non, ce qui équivaut à refaire le projet. Ils risquent d'être déçus puisque la commission n'a pas les moyens de modifier le projet. L'autre possibilité c'est de refuser le projet, ce qui signifierait le renvoyer au Conseil administratif et le revoir d'ici trois ans, laissant cette zone en friche. Il pense que l'audition des CFF est primordiale. Après cette audition, lors de la plénière, il sera possible de dire que les commissaires ne sont pas satisfaits de la manière dont la ville entretient les relations avec les acteurs sportifs et culturels et la population. Il peut être aussi dit qu'étant donné la nouvelle législature il est impératif que les nouveaux magistrats puissent avoir des discussions en amont. Il ajoute qu'il faut aller de l'avant parce ce quartier est un véritable désert d'infrastructures culturelles et sportives.

La commissaire du Parti démocrate-chrétien ajoute qu'il y a une crèche qui est prévue dans ces espaces et que c'est une raison de plus de ne pas retarder le projet.

Un commissaire Vert partage les constats de l'étonnement après l'audition des dames de la Maison de quartier des Eaux-Vives, Il a aussi remarqué que la partie information/consultation n'a pas vraiment eu lieu. Pour lui, elles ne sont pas

représentatives de l'ensemble du quartier, c'est pourquoi il y aurait peut-être une audition à faire d'une autre association (Vivre aux Eaux-Vives). Il précise que ce serait bien si la commission arrive à pallier le manque de consultation et d'essayer avec un amendement d'instaurer un rapport promoteurs/habitants. Il est aussi mal à l'aise de demander à M. de Giuli un sondage des besoins. Ce retour serait utile pour d'autres quartiers et pour les amendements.

Un commissaire du Parti socialiste partage l'étonnement évident. Il se pose les mêmes questions concernant ce qui peut être réellement fait, quelles améliorations peuvent être faites sans retarder le processus de plusieurs années puisqu'il y a un besoin. Cependant, il ne partage pas l'avis de s'arrêter aux auditions, il faudrait au minimum auditionner les CFF et il faudrait aussi avoir une association d'habitants. Dans le cas où il n'y aurait toujours pas de retour, il serait alors normal de demander aux magistrats de revenir.

Une commissaire Verte demande ce que la commission peut faire concrètement.

Un commissaire du Parti libéral-radical précise que le projet est déjà bien chiffré, son aménagement, son programme est bien avancé, la commission des travaux et des constructions peut dire si elle vote pour ou contre. Il pense qu'il est difficile de refaire travailler les attributions, la répartition des choses, il n'a pas le souvenir d'avoir pu ajouter des amendements. Il se pose la question de la marge de manœuvre de la commission par rapport au projet.

Une commissaire du Parti socialiste pense qu'en tant que conseiller il n'est pas possible de soulever des problèmes, de ne rien faire et de simplement les constater. Pour l'instant les problèmes ne sont pas encore là; ce serait bien que ce projet s'accompagne de fermes recommandations, qu'elles soient fermes et orientantes sur ce qui devrait être corrigé ces prochaines années.

La commissaire d'Ensemble à gauche rejoint les propos qui ont été dits. Il est frappant d'entendre dire que les politiques sont loin de la population, ce projet montre à quel point la vision politique d'un projet est loin de ce que pourraient désirer les habitants. Elle suggère qu'il faudrait attirer l'attention de tous les magistrats sur le fait que lorsqu'ils conçoivent un projet comme celui-ci il faut que ça devienne participatif pour éviter qu'il y ait des décalages. Elle se demande si ce n'est pas l'occasion d'attirer l'attention des magistrats, de donner une impulsion nouvelle, que lorsqu'il y a des réflexions sur de nouveaux projet, il faut que ça se fasse de concert avec les gens concernés.

Un commissaire du Parti libéral-radical entend que les magistrats sont nouveaux et qu'ils héritent du projet sans avoir connaissance pleinement de l'historique. Il se demande ce que font ces chefs de service qui ont géré ces projets depuis plusieurs années. Il aimerait que la commission puisse leur poser des

questions; ce sont eux les responsables. Il suggère de revenir vers les magistrats et particulièrement les chefs de services avant de faire d'autres auditions.

Une commissaire du Parti socialiste comprend bien qu'il n'est plus possible d'imaginer une refonte du projet, ni même d'amender ou de demander des améliorations. En revanche, elle trouverait nécessaire d'auditionner Vivre aux Eaux-Vives, d'entendre encore un témoignage de ce genre pour étayer les griefs qu'on peut avoir. Par la suite, on réauditionne les magistrats actuels et il faut vraiment pouvoir attirer l'attention, même au débat en plénière. Elle trouve important qu'il y ait plus d'éléments possibles pour débattre en plénière. Il s'agit d'être constructif, il faut que des règlements existent et que ce soit systématique de consulter les personnes concernées.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre a l'impression que l'on découvre un projet dont jamais personne n'a jamais entendu parler. Il ne faut pas oublier que c'est un projet qui est en discussion depuis des années. Il a eu des présentations du projet, des expositions, ça a été discuté dans les médias, il a l'impression que les personnes qui pouvaient s'exprimer à ce sujet l'ont fait. Il pense qu'il faut faire avancer ce projet et faire les adaptations encore possibles mais il n'est pas possible de refaire le projet. Il propose aussi d'auditionner les responsables des CFF et l'association des Eaux-Vives.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois affirme qu'il est important d'attendre l'expertise de M. de Giuli, ce que les groupes, associations sportives pensent de ce projet.

Une commissaire Verte est étonnée que tout le monde soit étonné. On voit partout dans la ville que «la Ville construit pour vous», il faudrait que ça change avec «la Ville construit avec vous». Elle affirme qu'il serait peut-être possible de changer la manière dont les projets se mettent en place.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien pense qu'à la lumière des auditions que l'on a eues sur cet objet et des remarques entendues, compte tenu de l'insatisfaction générale, il lui semble indispensable de revoir le Conseil administratif et les chefs de service pour avoir une discussion autour des différentes remarques.

Un commissaire du Parti libéral-radical encourage à retourner à la genèse de ce projet où il y a la proposition PR-750, avec son rapport, sur le concours lancé. Ils évoquaient la possibilité de faire un bassin de 33 m et le coût du projet s'élevait à 65 millions avec une marge d'erreur de plus ou moins 15%. Aujourd'hui, le coût du projet en est quasiment au double. Il trouve toujours intéressant de voir d'où viennent ces propositions.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien trouve que les projets présentés par le Conseil administratif manquent souvent de concertation. Il propose que la commission puisse travailler sur un projet de délibération pour obliger le Conseil administratif, lors de la dépose d'une proposition de travaux ou de crédit d'étude, de toujours présenter la liste des associations ou des corporations qui ont été auditionnées lors de la dépose de l'objet. Il s'agit de comprendre qui a été consulté par les services, ça permettrait d'étoffer les auditons et les questions lors des séances de travail des commissions.

La présidente précise que la liste de toutes les associations qui ont été consultées par M. Mimouni pour ces travaux a été reçue en date du 20 janvier 2021. Elle se prononce à titre personnel: elle a été extrêmement choquée par le malaise des auditionnées qui ont affirmé qu'elles appréhendaient que certaines choses puissent se trouver dans le procès-verbal. Ce traumatisme fait penser qu'il y a une perception de la population des pouvoirs des uns et des autres complètement biaisée qui fait que les élus peuvent prendre des décisions, couper dans les budgets. Une population qui a peur, ce n'est pas une population qui adhère, c'est une population qui est malléable dans n'importe quelle situation et c'est fondamentalement dangereux. Si c'est comme ca que l'on concerte les gens alors se pose un problème de fonctionnement de notre démocratie. La deuxième chose, c'est que la présidente a entendu les situations dans lesquelles on se trouve systématiquement, c'est-à-dire dans un conflit de loyauté entre la population qui a besoin d'un certain nombre de choses et ce qui n'est pas fait de la manière dont on aimerait que ce soit fait. Pour sortir de cette impasse il faut travailler sur un texte mais il faut qu'on soit d'accord et que chacun convainque ses groupes respectifs

Une commissaire Verte a l'impression que le problème a une double face, il y a le problème lié aux politiques mais aussi aux architectes. Elle a l'impression que les architectes ne consultent personne.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien précise que les architectes répondent à celui qui paye, dans ce cas le Conseil administratif.

Une commissaire du Parti socialiste rebondit sur ce que dit le commissaire du Parti démocrate-chrétien. Il y a un grand gouffre entre les projections artistiques et la réalisation qui va permettre aux usagers de vivre correctement.

La présidente met au vote les différentes propositions.

Votes

La commission propose de travailler sur un projet de délibération pour obliger le Conseil administratif, lors de la dépose d'une proposition de travaux ou de crédit d'étude, de toujours présenter la liste des associations ou des corporations qui ont été auditionnées lors de la dépose de l'objet.

Par 14 oui (4 S, 3 Ve, 3 PLR, 2 PDC, 1 EàG, 1 MCG) contre 1 non (UDC), la proposition est acceptée.

Vote sur l'audition de l'association Vivre aux Eaux-Vives.

Par 12 oui (4 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 EàG, 1 MCG, 1 UDC) contre 3 non (PLR), l'audition est acceptée.

La proposition de la commission de convoquer de nouveau les CFF (M. Boireau) est acceptée à l'unanimité.

L'audition des architectes sans les magistrats est acceptée à l'unanimité.

Vote sur une nouvelle audition des magistrats avec les chefs des services.

Par 14 oui (4 S, 3 Ve, 3 PLR, 2 PDC, 1 EàG, 1 UDC) contre 1 non (MCG), l'audition est acceptée.

Séance du 24 février 2021

Audition de M. Philipp Scherble, chef objets de placement des Chemins de fer fédéraux (CFF), de M^{me} Isabelle Brunier, présidente de l'association Vivre aux Eaux-Vives, de M^{me} Doris Wälchli, MM. Michel Vonlanthen, Julien Kurzo et Michel Maurer, architectes, de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département, M. Philippe Meylan, directeur de la Direction du patrimoine bâti (DPBA), de M. Sébastien Schmidt, adjoint de direction au DPBA, ainsi que de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP)

Une commissaire questionne la possibilité de construire une piscine olympique.

M^{me} Wälchli répond que le cahier des charges du concours a été respecté et qu'une piscine olympique n'est pas prévue.

Une commissaire questionne la possibilité de construire une piscine de 30 m adaptée au water-polo.

Un autre commissaire mentionne des promesses lors des prémices du projet de la part du précédent Conseil administratif.

 M^{me} Wälchli répond qu'il est difficile d'agrandir de 5 m l'emprise de la piscine. Elle affiche un plan. Elle montre qu'il n'y a pas de place à disposition pour allonger la piscine.

M. Meylan ajoute que la place n'est pas disponible. Il est très improbable de pouvoir agrandir le bassin. De plus, cela ne correspondait pas à une demande du SPO.

La commissaire questionne les éléments attenants à la piscine et demande s'il serait possible de grappiller quelques mètres vers l'intérieur du bâtiment.

M. Meylan ajoute qu'il y a les vestiaires et la salle multisports. Il n'y a pas de marge de manœuvre.

La commissaire questionne les dimensions de la salle de sport.

M. Meylan répond qu'il s'agit d'une salle multisports qui accueillera des compétitions avec des gradins. Les salles de sport sont soumises à des normes fédérales très précises et très codifiées, et ce surtout pour la compétition. Les éléments questionnés par la commission des travaux et des constructions signifient une remise en question fondamentale du projet.

La même commissaire questionne la possibilité de grappiller quelques mètres sur les vestiaires.

M. Meylan répond que les vestiaires ont été établis en termes de capacité d'accueil.

Elle questionne la grandeur de la salle de grimpe.

- M. Meylan répond que son utilisation sera péjorée si sa grandeur est diminuée. Il mentionne une forte demande pour le sport de grimpe, et qu'il sera nécessaire de questionner M^{me} Bonvin sur cet aspect. Il ajoute que les demandes de la commission des travaux et des constructions signifieraient un remaniement important du projet.
- M. Meylan ajoute qu'il s'agit du plus mauvais moment pour faire d'importantes modifications. Cela nécessiterait de nouvelles négociations avec le SPO, des moyens et du temps.

Un autre commissaire questionne les mouvements de terre et l'utilisation des déblais pour en faire du matériel de construction de type terrabloc.

 M^{me} Wälchli répond que cet élément n'a pas encore été abordé dans les délais. Les plans d'exécution n'ont pas encore été abordés.

M. Meylan répond que la Ville est sensible à la question du terrassement et d'utilisation des sols, mais également de la protection des surfaces de terre végétale. Ce projet fait partie d'un ensemble qui nécessitait dès le départ des travaux d'excavation importants. Les voies de chemin de fer enterrées impliquaient une résistance à l'appui des parois du tunnel du chemin de fer. Concernant le terrabloc, cela dépendra de la composition et de la qualité du sol. Il est trop tôt pour se prononcer sur l'utilisation du sol.

Concernant les logements, le même commissaire questionne la mise en place de stores en tissu qui sortiraient en diagonale de la façade.

M^{me} Wälchli répond que cela ne fait pas partie du projet qui est soumis à leur approbation. Elle précise que des stores verticaux sont prévus.

M. Meylan souligne que la protection solaire est un enjeu important en termes de confort pour les habitants. La question devrait être posée à la FVGLS.

Concernant l'enjeu du solaire, le commissaire questionne le respect et le dépassement du tiers des besoins énergétiques en énergie renouvelable selon les prescriptions fédérales.

M^{me} Wälchli répond que le projet respecte les 30%. Elle précise qu'il n'existe pas énormément de toiture ou de surface disponible pour aller au-delà des 30%.

M. Meylan ajoute que la Ville s'est engagée, une fois que les SIG seront reliés, à brancher la Nouvelle Comédie et le périmètre sur le réseau à distance.

Concernant la problématique de la piscine, un commissaire questionne la consultation au projet. Il évoque l'AGS qui a indiqué ne pas avoir été consultée.

M. Meylan répond que leur correspondant est le SPO. M^{me} Bonvin a d'ailleurs rencontré les associations, notamment celle liée au sport de grimpe pour définir les éléments de la salle de grimpe. Concernant le bassin de natation, il confirme que le projet de 25 m était le projet originel.

Un commissaire et une commissaire questionnent la chronologie du projet, et notamment le moment de décision du changement de taille du bassin.

M. Meylan détaille la chronologie technique ainsi que les exigences procédurales du projet.

M^{me} Wälchli répond que les dimensions de base du concours sont celles-ci, soit d'un bassin de 25 m.

M. Meylan confirme que les dimensions de la piscine ont toujours été de 25 m, et ce dès le concours.

La commissaire questionne la réception en instruction du SPO via le concours.

M. Meylan confirme que les données quantitatives sont reçues par le SPO.

La commissaire résume que le bassin est devenu plus petit avant même que M. Meylan n'intervienne.

Un commissaire répond que ces dimensions étaient dans le cahier des charges soumis au SPO.

Un commissaire questionne M^{me} Perler sur la diminution des dimensions du bassin. En l'occurrence, le bassin s'est rétréci de 33 à 25 m. Il souhaiterait comprendre la non-mise au courant de la commission des travaux et des constructions.

 $M^{\!\scriptscriptstyle me}$ Perler n'a pas cette réponse. Il sera nécessaire de le demander à $M^{\!\scriptscriptstyle me}$ Bonvin ou à $M^{\!\scriptscriptstyle me}$ Barbey-Chappuis.

M^{me} Bonvin répond qu'une réponse a été faite aux membres de la commission des sports du Conseil municipal le 11 novembre 2016 suite à la motion M-1159 par M. Kanaan et M. Pagani qui expliquaient l'historique de ce choix. Cette taille a cependant toujours été de 25 m. Elle mentionne également des limites techniques quant au projet dans son ensemble.

La présidente résume qu'une décision a été votée par la commission des travaux et des constructions et en plénière, la proposition PR-750, qui prévoyait une piscine de 33 m. Puis, la piscine est devenue un bassin de 25 m. Ensuite, le Conseil municipal a reçu une réponse le 11 novembre 2016 de la part du Conseil administratif suite à sa demande.

M^{me} Bonvin précise que la proposition PR-750 datée du 28 octobre 2009 prévoyait différentes infrastructures dont une salle de badminton, une piscine, une salle multisports. Une conseillère municipale a demandé la modification du projet pour une salle de grimpe. Suite à cette demande, M. Tornare et M. Pagani ont écrit à M. Wisard pour questionner la possibilité de modification du projet. Le programme global a été modifié et la proposition a donné le rapport PR-750 A qui permettait d'accueillir la salle de grimpe, la salle multisports et la piscine.

La présidente questionne la possibilité de grappiller quelques mètres sur la salle de grimpe pour agrandir la piscine.

M^{me} Bonvin répond qu'il apparaît impossible techniquement de modifier les plans présentés. Elle ajoute qu'à l'époque il n'existait pas d'association de grimpe. L'association Genève Montagne s'est créée à la demande du service pour évaluer les besoins de la salle et la taille de la salle.

Le commissaire s'interroge sur la construction du bassin et le respect de la procédure qui a été menée. Il regrette que le Conseil municipal soit mis devant le fait accompli et que le projet ne puisse pas être corrigé. Il manifeste également ses réserves sur la tenue de concours.

Un commissaire confirme la promesse à l'origine d'un bassin de 33 m. Il se souvient de l'information qui soulignait que le bassin de 33 m était trop ambitieux. Il avait été fait remarquer qu'un bassin de water-polo pouvait se contenter de 30 m. Suite à cela, une promesse avait été faite de challenger les architectes pour intégrer un bassin de 30 m. Il est surpris d'entendre que les architectes n'ont

jamais été sollicités pour un bassin, ni de 33 m, ni de 30 m. Ainsi, le projet de départ de l'exécutif avait dû être un bassin de 25 m. Il demande la confirmation.

M^{me} Wälchli confirme.

Le commissaire souligne que le projet ne répond pas aux attentes de l'AGS. Cette dernière estime qu'il manque de la surface d'eau pour le water-polo. Il questionne M^{me} Bonvin sur la réponse aux attentes concernant le bassin et questionne la construction d'un bassin de 30 m.

M^{me} Bonvin confirme des hésitations entre le bassin de 33 m et de 25 m jusqu'en 2011. A cette date, lors du dépôt de concours et lors de la dernière audition, la décision a été prise d'un bassin de 25 m car une salle de grimpe empêchait la cohabitation avec un bassin de 33 m. Elle rappelle qu'il manquait de la place pour toutes les infrastructures prévues et que la demande de la salle de grimpe a émergé de la commission des travaux et des constructions à l'époque. Le SPO a dû réarranger le programme selon cette demande. Elle nuance qu'il n'y a pas de besoin d'un bassin de 33 m en Ville de Genève car la piscine de Varembé répond aux besoins de l'équipe en Ligue nationale A. Cependant, Carouge a une équipe en Ligne nationale A de water-polo mais n'a pas de bassin de 33 m, ce qui est nécessaire à ce niveau. De plus, dans le programme initial, le bassin est un bassin scolaire et sera ouvert au public uniquement comme un lieu de natation.

M^{me} Charollais confirme que depuis le début du projet il y a eu des modifications de programme, cependant le déclencheur du programme finalisé, tel qu'il a été soumis et développé par les architectes, est le moment d'acceptation par la commission des travaux et des constructions de modifier le programme pour ajouter la salle de grimpe. Il s'agit d'un élément de programme fondamental, gourmand en volume et en surface, négocié par rapport à des demandes initiales importantes et qui a généré des modifications. Lorsque le programme s'est stabilisé, il a été expliqué de manière extrêmement claire à la commission des sports. Elle s'excuse si la commission des travaux et des constructions aurait dû être informée également.

M^{me} Barbey-Chappuis comprend les interrogations des conseillers municipaux. Elle regrette le reproche aux services d'avoir respecté les vœux du Conseil municipal et des commissions. Elle ajoute qu'il ne serait pas viable à chaque changement de législature de reprendre les programmes à zéro car cela ne correspondrait plus aux attentes des conseillers municipaux. Cela ne permettrait pas de faire aboutir des projets qui nécessitent de nombreuses années de travail. Il s'agit de respecter les vœux de la précédente législature. Les services ont en l'occurrence répondu aux attentes de cette dernière. Concernant la participation, elle rappelle que le quotidien du SPO est d'être au contact des acteurs du monde du sport. Le service connaît très bien les besoins des acteurs sportifs.

Une commissaire questionne le vote du Conseil municipal du rapport PR-750 A avec un bassin de 25 m.

M^{me} Bonvin répond qu'il s'agit de la proposition d'origine, la proposition PR-750, qui contenait la demande d'un bassin de 33 m. Avec le rapport PR-750 A, le bassin est devenu un bassin de 25 m suite à l'intervention d'une commissaire pour une salle de grimpe.

M^{me} Bonvin répond que selon ses notes le 9 mars 2011 les commissaires ont voté la proposition PR-750 (bassin à 25 m) amendée par 9 oui et 3 non.

Le commissaire ajoute que le rapport PR-750 A est le rapport de la proposition PR-750. Il n'a jamais été question de 25 m. L'amendement concernait d'autres éléments. Il questionne le moment où les 33 m du bassin sont passés à 25 m.

M^{me} Bonvin répond qu'en 2013-2014 les données techniques à disposition ont forcé à passer d'un bassin de 33 m à un bassin de 25 m pour des raisons d'adéquation avec le PDQ qui attribue une largeur du bâtiment à 30 m, ce qui rendait impossible la piscine de 33 m. En 2015, une proposition de crédit proposition PR-1080 du 14 mai 2014 votée par le Conseil municipal pour la réalisation des travaux préparatoires de ce site. La proposition PR-750 qui a été votée prévoyait le bassin de 33 m, la salle multisports, le mur de grimpe et les terrains de badminton, mais cela a été modifié à cause du PDQ.

 M^{me} Charollais confirme que le gabarit du bâtiment porté à 30 m ne permettait pas d'intégrer une piscine de 30 m.

Une commissaire questionne le moment où l'information a été transmise à une commission.

M^{me} Charollais ne s'en souvient pas de mémoire. Il y a eu de nombreux aller-retour. Il sera nécessaire de récapituler les différentes étapes, notamment l'audition à la commission des sports qui a modifié tout le programme. Une réponse écrite de l'historique des interventions sur ce dossier sera transmise à la commission des travaux et des constructions. Elle ajoute qu'elle comprend les enjeux autour de la piscine. Cependant, elle rappelle qu'il s'agit d'un immense complexe dans lequel se situent toute une série de fonctionnalités (des logements, des activités de toute nature) qui a subi des modifications au fil du temps.

Une réponse écrite de l'historique des interventions sur ce dossier sera transmise à la commission des travaux et des constructions.

Un commissaire questionne la marge de manœuvre sur l'orientation du choix des espèces d'arbres, notamment des espèces fruitières, ainsi que le nombre d'arbres à planter dans les allées côté Salève et lac.

M^{me} Wälchli répond que cette question ne concerne pas les architectes car ils ne sont pas responsables des aménagements extérieurs.

M^{me} Charollais se renseignera. Elle répond que cela est en lien avec le dossier d'espèces publiques déjà voté et en cours de réalisation.

Un commissaire mentionne un crédit voté lors de la dernière législature.

M^{me} Charollais explique que la végétation figure sur les plans car il s'agit de se rendre compte du contexte dans lequel le bâtiment va s'insérer. Toutes les plantations ne font pas l'objet de ce crédit.

Une autre commissaire questionne plus précisément M^{me} Perler sur les aménagements d'arbres fruitiers et leur nombre.

M^{me} Perler répond qu'il sera nécessaire de retrouver la proposition et de se renseigner pour y répondre de manière complète.

En termes de technologie, un commissaire questionne la mise en place d'un système de fenêtres intelligentes.

M^{me} Wälchli répond que des vitrages intelligents n'ont pas été prévus. Les vitrages prévus respectent les lois en vigueur. De plus, une étude d'ensoleillement et de protection solaire a été menée sur tout le projet.

Une commissaire questionne l'aération en circuit fermé.

M^{me} Wälchli répond qu'il s'agit bien d'une ventilation contrôlée.

Une commissaire questionne l'impact des vibrations des passages des trains sur le bâtiment à court et long terme.

M^{me} Charollais répond qu'une attention particulière a été portée à cette problématique en lien avec le projet de la Comédie afin de garantir une excellence acoustique. Il s'agit de renforcer les infrastructures du CEVA. Toutes les vibrations de la voie de roulement du train ont été posées sur une forme de dalle dissociée de la structure du tunnel du CEVA et du bâtiment pour éviter les risques de vibrations et de sons.

Discussions et votes

La présidente fait remarquer à un commissaire son désaccord quant à son intervention contre le service et les architectes.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois aurait apprécié plus de souplesse de la part des auditionnés. Il n'avait pas été tellement favorable au mur de grimpe à l'époque.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien précise que M^{me} Arlotti avait proposé le mur de grimpe et que ce dernier avait été voté favorablement. Il rend vigilante la commission des travaux et des constructions sur la différence entre un crédit d'étude et de réalisation. Un crédit d'étude permet au Conseil municipal d'émettre ses recommandations ou de proposer des changements, a contrario

d'un crédit de réalisation. Il mentionne le projet de la rue de Carouge qui était un crédit d'étude et de réalisation. Concernant l'objet traité, ce serait une folie de refuser l'entier du projet pour quelques mètres à ce stade du projet.

Les membres de la commission des travaux et des constructions questionnent le moment de la décision de raccourcir les dimensions de la piscine.

La présidente résume que la commission des travaux et des constructions doit recevoir les informations demandées aux CFF et à l'association de M. de Giuli. De plus, la commission des travaux et des constructions participera encore à la visite de la Nouvelle Comédie la semaine prochaine. Elle a également la possibilité d'entendre la FVGLS.

Selon la présidente, la commission des travaux et des constructions a souhaité avoir la maîtrise des dossiers et ne pas être considérée comme une caisse d'enregistrement.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien intervient pour souligner que le projet sur la rue de Carouge a été voté en bloc sans contrôle. En l'occurrence, le projet des Eaux-Vives a fait l'objet d'un processus démocratique, quand bien même le Conseil administratif semble l'avoir modifié.

La présidente reprend en soulignant que cette problématique sur le bassin permettra de comprendre le processus. Cela servira de leçon. Elle confirme qu'un crédit d'étude n'a pas les mêmes enjeux qu'un crédit de réalisation. En revanche, il est nécessaire d'avoir la réponse, soit le récapitulatif du processus, comme une commissaire socialiste l'a demandé. Elle ajoute que même si la commission des travaux et des constructions a voté en faveur d'un mur de grimpe, rien ne laissait entendre la modification de la dimension de la piscine.

Une commissaire Verte questionne la gravité de ces changements.

La présidente répond que l'enjeu est aussi symbolique. La commission des travaux et des constructions et le pouvoir délibératif votent quelque chose et l'administration (ou le Conseil administratif) ressort avec autre chose, et ce au moment du concours. Elle souligne que cela n'est en tout cas pas de la responsabilité des deux magistrates ou des architectes présents ce soir, mais peut-être de la responsabilité du Conseil administratif. Le but est de comprendre le cheminement de ce processus.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle que le Conseil municipal a voté en faveur d'une piscine publique pour pallier la saturation des piscines. Il est souhaité que cette piscine soit transformée en une piscine scolaire. Il existe des piscines semblables, notamment à l'école des Pâquis où le public pouvait se rendre trois fois par semaine. Cette possibilité a été supprimée à cause du Covid mais aussi par le Conseil administratif car elle sera une piscine pour les écoliers et quelques associations.

Une commissaire du Parti socialiste mentionne une dichotomie entre le but de la commission des travaux et des constructions et son discours. Le projet sportif est aux mains de la commission des sports. La commission des sports doit décider de privilégier le mur de grimpe ou la piscine, et non la commission des travaux et des constructions. La commission des sports est plus légitime que la commission des travaux et des constructions pour se prononcer sur le projet sportif en lien avec le souhait et les besoins de la population ainsi que la mise à disposition.

La présidente répond qu'une proposition est votée en plénière. Une fois sortie de la commission, elle est soumise à tous les conseillers municipaux. Ensemble, ils décident du projet. En l'occurrence, le résultat est choquant, si les modifications n'ont pas été soumises à nouveau.

Une commissaire du Parti socialiste questionne la capacité du Conseil municipal à se prononcer sur des licornes qui ne seraient pas réalisables selon le Conseil administratif.

La présidente répond que la première prise de parole du Conseil administratif est pendant la création des licornes. A ce moment-là, il doit être en mesure de se prononcer sur la création des licornes. En principe, il ne serait pas possible de les voter en plénière.

Un commissaire du Parti libéral-radical souhaite comprendre le processus du projet. Il mentionne l'audition de la maison de quartier des Eaux-Vives et rappelle la tenue de l'audition de M^{me} Kitsos et de ses directeurs de service étant donné la décision d'auditionner tous les magistrats concernés par le projet. Il souscrit aux propos du commissaire du Parti démocrate-chrétien concernant le projet de la rue de Carouge. Il souscrit également à la volonté de vouloir tout comprendre du processus et souhaite éclaircir ce qui doit l'être. Cependant, il ne sera pas possible de changer les dimensions de la piscine à ce stade du projet. Il souhaite que les chefs de service expliquent où ils ont fauté et qu'ils le reconnaissent, sans volonté de les sanctionner.

La commissaire d'Ensemble à gauche souligne le paradoxe entre le projet des Eaux-Vives qui est à bout touchant et le projet de la rue de Carouge. Elle rappelle que le projet de la rue de Carouge a initié une proposition de la commission des travaux et des constructions concernant une demande plus large sur les demandes de projet. Il s'agira d'en discuter une prochaine fois. Cela instillerait un mouvement de fond afin de ne plus prendre la commission des travaux et des constructions pour une caisse enregistreuse. Malgré les nombreux questionnements et les désaccords, elle rappelle les problèmes techniques et que le projet est à bout touchant. Elle souhaite que la commission des travaux et des constructions ne traîne pas trop longtemps pour voter. Elle rappelle qu'un mois de retard correspond à deux mois de plus d'exploitation. Etre mis devant le fait

accompli est désagréable, cependant les législatures changent tous les cinq ans. Ce projet a commencé en 2004 et ne peut pas être revu à chaque changement de législature.

Un autre commissaire du Parti libéral-radical rappelle que la commission des travaux et des constructions est une commission transversale. Il soutient que les services ne vont pas trouver de réponse. Un bassin de 33 m a bien été voté dans la proposition PR-750. Les architectes n'en ont jamais eu connaissance. Il déduit des propos entendus ce soir que les architectes se sont affranchis de l'impossibilité technique de construire ce bassin de 33 m en profitant d'une motion à la commission des sports qui demandait un bassin olympique. Dans le cadre de cette motion, il se souvient qu'ils ont été informés que le projet de piscine devait être redimensionné. Il se souvient que M. Kanaan avait expliqué que les 33 m ne rentraient pas dans le programme prévu. Etant donné que la commission des sports avait souligné qu'un bassin de 30 m était suffisant pour du water-polo, la commission des sports avait demandé que cet aspect soit travaillé. Il est choquant d'entendre que cinq ans après le vote de la proposition PR-750, M. Kanaan n'ait pas fait le nécessaire vers les architectes pour un bassin à 30 m plutôt que 25 m. Il rejoint les propos du collègue du Parti démocrate-chrétien sur le fait que la marge de manœuvre est maintenant faible pour modifier le projet.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien souscrit à la nécessité d'aller de l'avant sur ce projet. Elle rappelle que ce projet reste un beau projet et qu'il a été salué par de nombreuses personnes. Ce projet va beaucoup apporter au quartier des Eaux-Vives. Elle rebondit sur la nécessité d'une piscine publique. En effet, il existe de grands besoins. Cependant, en matière de besoins de piscine scolaire, ils sont criants dans le quartier. La seule piscine scolaire sur la rive gauche est celle des Contamines qui est largement saturée. Il est nécessaire de répondre aux exigences en matière de programme sportif scolaire fixées par la Confédération.

L'autre commissaire du Parti démocrate-chrétien soutient une vision globale sur ce projet qui a des défauts au niveau social, sportif ou en termes d'aménagement. Il rappelle que ce quartier est défavorisé en termes d'infrastructures. En effet, la rive gauche est en retard par rapport à la rive droite. Il mentionne l'urgence et le besoin de créer des infrastructures sur la rive gauche. Il ajoute que le bas et le haut des Eaux-Vives sont deux mondes différents. Le haut des Eaux-Vives, il y a quelques années, manquait de tout, notamment de crèches ou de places de jeux. Cela est en train de se résorber. Il souhaite manifester son souhait d'aller de l'avant sur ce projet, même s'il n'est pas parfait. Il ajoute que les CFF sont très «finauds» et relève positivement le mécanisme négocié sur la durée du retard. Il juge que les questionnements de la commission des travaux et des constructions sont pertinents et valent la peine de recevoir des réponses. Il souhaite que la présidente engage un délai pour une prise de position sur ce crédit.

Concernant les loyers des CFF, la présidente souligne que les mois de retard représentent aussi le paiement des loyers à la Ville pendant le doublement du retard. Elle estime également que quelques mois sur la décision n'impacteront pas fondamentalement le cours du projet ou la population. Elle comprend le besoin pressant d'infrastructures sur la rive gauche, cependant le commissaire de l'Union démocratique du centre a soulevé le besoin du public. Cela ne semble pas incompatible avec le besoin de piscine scolaire. Cette exigence pourrait être exprimée formellement pour ne pas se retrouver dans le cas de figure de la piscine des Pâquis.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien précise que la piscine des Pâquis est une école, alors qu'il s'agit d'une salle omnisports dans le projet des Eaux-Vives. Il rappelle le vote sur le projet de la rue de Carouge qui a été voté rapidement et sans autant de précaution.

Concernant le projet de la rue de Carouge, la présidente mentionne l'autorisation qui arrivait à échéance.

Une commissaire Verte souligne que la politique se doit de changer des éléments d'un projet si cela est nécessaire. Concernant le projet de la rue de Carouge, la commission des travaux et des constructions a le temps de voir ce qui sera présenté.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien répond qu'un crédit d'étude et de réalisation a été voté sur le projet de la rue de Carouge.

La présidente rappelle la demande d'informations à M. de Giuli dont la date de réponse a été fixée au 17 mars, la réponse des CFF, l'audition de $M^{\rm mc}$ Kitsos et l'audition de la FVGLS concernant la construction des logements.

La présidente questionne la raison de l'audition de la FVGLS.

Le commissaire Vert répond que la FVGLS construit trois barres d'immeubles.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien ajoute que cela ne fait pas partie du crédit.

La présidente questionne la raison de l'audition de M^{me} Kitsos.

Le commissaire du Parti libéral-radical répond que l'audition de tous les magistrats concernés par le projet a été votée. Cela ferait sens d'avoir son retour suite à l'audition de la maison de quartier des Eaux-Vives qui a soulevé de nombreuses questions sur la relation entre la maison de quartier et le service. Leur dernier contact avec le service pour ce projet date de 2018.

Une commissaire du Parti socialiste soutient que l'audition de M^{me} Kitsos ne fera pas avancer le projet des Eaux-Vives. Elle confirme qu'il sera nécessaire de

travailler sur les questions évoquées pendant l'audition de la maison de quartier, cependant il s'agit d'un travail à mener en dehors du cadre du projet des Eaux-Vives. Elle n'est pas favorable à l'audition de $M^{\rm me}$ Kitsos pour le projet des Eaux-Vives.

Le commissaire du Parti démocrate-chrétien confirme qu'il présentera sous peu un texte sur ce sujet.

Les membres de la commission des travaux et des constructions décident finalement que M^{me} Kitsos sera auditionnée.

La présidente questionne d'éventuelles demandes et annonce qu'en théorie après la visite de la Nouvelle Comédie et la réponse du 17 mars, la proposition PR-1421 pourra être votée vers la fin mars.

Une discussion s'ouvre à nouveau sur l'opportunité d'auditionner M^{me} Kitsos. Le principe de cette audition est acté à condition qu'elle puisse avoir lieu avant la fin mars. Sinon, la commission lui fera parvenir des questions par écrit.

Les membres de la commission des travaux et des constructions s'accordent sur cette proposition.

Séance du 31 mars 2021

Discussion et vote

Recommandations et amendements des groupes

Une commissaire du Parti socialiste, au nom de son groupe, souligne que le manque de réponses n'influence pas la capacité à voter ce soir la proposition. Ces éléments pourront être complétés par la suite lors de la séance plénière.

Elle souhaite que les bâtiments dévolus à l'accueil scolaire soient ergonomiques pour le personnel qui y travaille. Elle précise que les dernières structures construites en Ville sont magnifiques à l'extérieur mais le travail à l'intérieur est difficile. En d'autres termes, l'architecture intérieure de la crèche doit être ergonomique et pensée pour les utilisateurs et non pour une revue d'architecture.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien et une commissaire Verte questionnent la possibilité à ce moment du processus de faire une telle recommandation concernant l'architecture intérieure.

La commissaire du Parti socialiste répond qu'il s'agit de donner le ton. Le groupe socialiste a bien conscience que cette proposition ne sera pas prise en compte en considérant le temps à disposition et les coûts. Le but est de formaliser cette demande. Elle pourra être prise en compte à l'avenir pour d'autres projets.

La commissaire Verte propose de recommander l'utilisation de matériaux plus chauds et d'éviter des couleurs froides.

Un commissaire du Parti libéral-radical questionne le caractère contraignant des recommandations.

La présidente répond que les recommandations ne sont pas contraignantes. Elle ajoute que les paroles s'envolent mais que les écrits restent. En d'autres mots, ce qui fait la force de ces recommandations est le fait qu'elles sont protocolées.

Une commissaire du Parti socialiste, au nom de son groupe, propose les recommandations suivantes:

- Le quartier des Eaux-Vives se densifie fortement et l'offre socioculturelle est loin d'être suffisante. Les jeunes du quartier devront être prioritaires pour l'utilisation des studios d'enregistrement et du complexe socioculturel tant que l'offre socioculturelle ne sera pas augmentée par l'ouverture de nouvelles maisons de quartier.
- 2) Tout doit être mis en œuvre pour que de nouvelles maisons de quartier viennent compléter l'offre socioculturelle des Eaux-Vives.
- 3) Une attention particulière doit être apportée à la préservation du sommeil des habitants de ce nouveau quartier. Des solutions devront être trouvées pour que les livraisons des commerces se fassent en journée et pour éviter les alertes de recul des camions dans la rampe avant 7 h du matin.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle le montant de 115 millions de francs pour un centre sportif qui ne rapportera pas beaucoup d'argent pour amortir le bâtiment. Il soutient qu'il est nécessaire d'élaborer un projet plus sobre car le besoin d'argent à Genève est criant pour aider les personnes sans travail et dans la précarité. Il proposerait d'effectuer par la suite des extrapolations au bâtiment, et ce quand le contexte sera plus adéquat. Il souligne encore que la Ville et le Canton auront moins de rentrées fiscales ces prochaines années. Il est nécessaire de questionner ce projet pharaonique, quand bien même les vases communicants n'existent pas entre les départements. Il soutient le besoin de changer de vision politique dans le cadre des crises enclenchées par le Covid-19, notamment économique.

Ainsi, il propose de supprimer le mur de grimpe et d'agrandir la piscine.

La présidente s'assure de la réception d'une note du 22 mars 2021 adressée aux membres de la commission des travaux et des constructions qui détaille l'évolution des travaux.

La commissaire d'Ensemble à gauche questionne le modèle de loyer des appartements.

La présidente se souvient que M^{me} Perler avait précisé le type d'habitation dans son audition. Cette information se trouve dans un des procès-verbaux qui traite de la proposition.

En réponse au commissaire du Mouvement citoyens genevois, la commissaire d'Ensemble à gauche souligne qu'à ce stade la commission des travaux et des constructions a peu de marge de manœuvre sur la modification des plans du projet. Elle ajoute qu'étant donné l'avancée du projet il n'est pas possible de le modifier à cause de la crise sanitaire. Enfin, ce projet est une opportunité pour faire travailler des entreprises.

La commissaire d'Ensemble à gauche, au nom de son groupe, propose de créer devant le bâtiment deux places PMR de dimensions 3,5 par 8 m comme l'indique l'alinéa 1 de l'article 9 du règlement concernant l'accessibilité des constructions et installations diverses (RACI). En effet, il existe seulement quatre places PMR dans le parking souterrain pour 396 logements. Des voitures de visiteurs pourraient ne pas pouvoir entrer dans le parking.

La commissaire du Parti démocrate-chrétien souscrit à la remarque qui vient d'être faite sur la relance économique. Concernant le mur de grimpe, elle rappelle qu'il avait été souhaité par le Conseil municipal.

Au nom du Parti démocrate-chrétien, elle accueille avec beaucoup de satisfaction ce projet et l'acceptera. Elle rappelle que l'étude avait été refusée par le Conseil municipal lors de la précédente législature. Elle salue le travail du Conseil administratif qui répond à la demande de cohérence de la nature des délibérations. Elle rappelle également que le projet est très attendu par le quartier des Eaux-Vives, lequel est sous-doté en infrastructures socioculturelles et sportives. De plus, la forte densification accentue les besoins. Ces besoins pourront être en bonne partie couverts par ce nouvel équipement. En cela, le Parti démocratechrétien s'associe aux recommandations émises par le Parti socialiste. Les salles multisports (mais également la salle de grimpe) à la disposition des associations répondent aux attentes de certaines disciplines qui sont sous-dotées en équipement. Concernant la piscine, elle souligne qu'elle répond aux besoins scolaires qui sont en constante augmentation. Elle ajoute que la piscine sera disponible au public à d'autres moments de la journée. Elle relève que la création d'une crèche est une offre supplémentaire bienvenue, tout comme les nouveaux équipements socioculturels qui permettront aux associations d'offrir des prestations dans le domaine musical et artistique. Concernant l'utilisation des lieux, le Parti démocrate-chrétien partage les préoccupations qui ont été émises par l'association d'habitants de quartier, soit que ces lieux soient réservés aux jeunes et aux habitants de quartier. Elle souligne que la consultation avec les milieux concernés s'est certainement faite trop en amont de l'élaboration du projet. Elle conclut que cet objet n'est pas parfait, notamment sur la qualité architecturale, mais qu'il répond aux attentes de la précédente législature du Conseil municipal. Le Parti démocrate-chrétien est préoccupé par le retard annoncé de livraison qui était prévue initialement en 2022, notamment en raison des conséquences financières qui pourraient prétériter la Ville.

Une commissaire du Parti socialiste souhaite que le nombre de places de parking dévolu à la mobilité réduite soit en suffisance pour l'égalité en matière d'accès.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre souscrit aux propos du commissaire du Mouvement citoyens genevois. Il rappelle que le montant de 120 millions de francs correspond au montant que la Ville de Genève alloue chaque année pour les constructions. Il mentionne le résultat de l'enquête du centre sportif qui souligne que 20% des associations disent être intéressées par la piscine et que 19% des associations estiment que les installations prévues ne conviennent pas à leur sport. Il souligne que la piscine ne répond ni aux attentes des associations, ni à celles du public. Il ajoute que seulement 12% des associations sportives sont intéressées par le mur de grimpe, ce qui représente une minorité. De ce fait, il soutient la proposition de supprimer le mur de grimpe et d'agrandir la piscine.

Une commissaire Verte questionne les devis du projet, ainsi que la prise en compte dans le projet de l'impact sur la biodiversité et la nature et la diversification des acteurs qui effectueront les travaux.

Une commissaire du Parti socialiste souligne que la commission des travaux et des constructions est en fin de processus sur cet objet. Ces questions sont obsolètes et ne pourront certainement pas être prises en compte.

Un commissaire du Parti libéral-radical ajoute qu'il est impossible d'agir sur le marché public. Tous les pays du marché européen peuvent prétendre à construire ce bâtiment. Il précise que le montant de 120 millions de francs est étalé sur plusieurs années à hauteur de 16 à 25 millions de francs par année.

La présidente confirme que le projet élaboré il y a quinze ans est tellement avancé que les préoccupations dont elle fait état n'apparaissent pas dans ce dernier. Elle propose à la commissaire Verte de soumettre une recommandation sur cet aspect.

Un commissaire du Parti libéral-radical, au nom de son groupe, constate des manquements, des réponses évasives, insatisfaisantes des chefs de service et laborieuses à obtenir tout au long du traitement de ce projet d'un montant colossal de 115 millions de francs. Il regrette également le manque de débriefing au sein de la commission des travaux et des constructions. Néanmoins, il souligne le besoin crucial d'infrastructures sportives, pour la petite enfance et de logements. Le Parti libéral-radical s'abstiendra lors du vote en commission. Une discussion aura lieu avec le caucus pour décider de la position finale en plénière.

Une commissaire du Parti socialiste, au nom de son groupe, soutient que le bâtiment pourrait être plus fonctionnel, notamment pour le personnel employé dans l'accueil scolaire. Elle relève que les dernières constructions effectuées sont belles mais difficiles à vivre au quotidien pour les équipes. Il est nécessaire que l'ergonomie des espaces soit au centre des réflexions des architectes. Elle souligne que la Ville de Genève voit enfin la réalisation d'une piscine publique sur la rive gauche ainsi qu'un complexe sportif comportant différents espaces offrant une diversité sportive tant pour les clubs que les habitants. Le quartier des Eaux-Vives est dense, cependant les espaces socioculturels font défaut en complément des maisons de quartier. Concernant les espaces complémentaires, une réponse est apportée autant aux besoins du quartier qu'à ceux plus larges de la région. Les jeunes du quartier devront être prioritaires dans l'utilisation de ces équipements. Tout doit être mis en œuvre pour que de nouvelles maisons de quartier viennent compléter l'offre socioculturelle car le quartier se densifie. Le Parti socialiste est satisfait de la création d'une vélostation sur le site pour permettre la valorisation de la mobilité douce. Etant donné le va-et-vient de camions lourds provoquant des nuisances pour les habitants du quartier, le Parti socialiste demande que ces livraisons aient lieu en journée. Si cela n'est pas possible, le Parti socialiste demande que les alarmes de recul des camions dans les rampes de livraison fassent l'objet d'une attention particulière afin qu'elles soient réduites et ainsi améliorer la qualité du sommeil des habitants. Enfin, concernant le parking, le Parti socialiste souhaite que le nombre de places dévolues à la mobilité réduite soit en suffisance pour assurer l'égalité en matière d'accès. Le Parti socialiste soutiendra le vote de la proposition en commission et en plénière.

La représentante d'Ensemble à gauche est très satisfaite de la construction de près de 400 logements, d'un complexe sportif, d'infrastructures pour la petite enfance et les jeunes. Ces constructions répondent à des besoins avérés. Elle s'accorde sur le fait que ce complexe est très cher, cependant il a été bien pensé. Elle mentionne le rapport de l'AGS qui note en fin de questionnaire que le projet répond à une réelle attente pour les associations sportives. Le groupe Ensemble à gauche soutiendra le vote de la proposition en commission et en plénière.

Concernant sa dernière prise de parole qui soulignait que le montant de 120 millions de francs correspondait au montant total que la Ville de Genève alloue chaque année pour les constructions, le commissaire de l'Union démocratique du centre précise qu'il souhaitait donner une idée à la commission des travaux et des constructions de ce que représentait un tel montant.

La présidente, au nom des Verts, commence par souligner que la position du groupe des Verts n'est pas homogène. Concernant la concertation avec la population, les Verts estiment qu'elle a été conduite de manière légère. Le très fort malaise exprimé lors de l'audition est incompréhensible à la vue des magistrats de la précédente législation. Elle souligne que les accointances avec l'écologie

n'étaient pas marquées à l'époque de l'élaboration du projet et que le projet s'en ressent très fortement. Les Verts soutiennent les recommandations concernant l'utilisation des matériaux, l'ergonomie du bâtiment ou encore le besoin de places de parking à mobilité réduite. Elle regrette que le projet n'ait pas évolué avec le temps avec l'évolution de ce type de préoccupations qui n'existaient pas il y a quinze ans. Elle regrette la mutation du projet, soit l'ajout du mur de grimpe et la réduction de la taille de la piscine. Elle souligne que la demande de la commission des sports pour le mur de grimpe aurait pu être mise en œuvre de manière indépendante afin de ne pas dénaturer le projet d'origine, notamment concernant la piscine. A titre personnel, elle soutiendra l'amendement du commissaire du Mouvement citoyens genevois car, dans un environnement sain, il faut aussi entendre ne pas multiplier l'utilisation de l'espace par une multitude d'activités qui ne rend pas très agréable son usage. Elle précise qu'elle est consciente que cette recommandation est limitée dans sa portée mais qu'il est important de le souligner. Enfin, même si l'aménagement extérieur ne fait pas partie du projet de construction, l'utilisation de l'extérieur dans le cadre de la construction pose des problèmes en termes environnementaux. Elle dépose une recommandation dans le but que les arbres et la végétation soient préservés le plus possible lors du chantier.

Le Parti libéral-radical propose que le Conseil administratif veille strictement à protéger les entreprises locales de la concurrence déloyale et du non-respect des principes de lois et de règlements locaux.

La présidente procède aux différents votes.

Votes

La proposition sur la construction ergonomique pour les utilisateurs pour la petite enfance est acceptée à l'unanimité.

Vote sur la recommandation esthétique pour une utilisation de matériaux plus chauds et de couleurs moins froides pour l'architecture intérieure.

Par 11 oui (2 PDC, 2 Ve, 4 S, 1 EàG, 1 MCG, 1 UDC) et 3 abstentions (PLR), la proposition est acceptée.

La proposition sur l'utilisation de matériaux plus écologiques dans la construction elle-même est acceptée à l'unanimité.

Proposition sur le complexe socioculturel en priorité aux jeunes du quartier en attendant de nouvelles infrastructures socioculturelles.

Par 11 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 2 PDC, 1 MCG) et 4 abstentions (3 PLR, 1 UDC), la proposition est acceptée.

Proposition de nouvelles maisons de quartier pour compléter l'offre socioculturelle des Eaux-Vives pour répondre à la densification de ce quartier.

Par 10 oui (2 PDC, 4 S, 2 Ve, 1 EàG, 1 MCG) et 4 abstentions (3 PLR, 1 UDC), la proposition est acceptée.

Proposition pour que les livraisons des commerces avoisinants se déroulent dans des heures compatibles avec le sommeil des habitants. Si les livraisons doivent se faire en dehors des horaires ouvrables, une attention particulière doit être portée au système de recul des camions.

Par 9 oui (2 PDC, 4 S, 2 Ve, 1 EàG) et 5 abstentions (3 PLR, 1 MCG, 1 UDC), la proposition est acceptée.

Proposition de supprimer le mur de grimpe et d'agrandir la piscine.

Par 7 non (4 S, 1 EàG, 2 PDC) contre 3 oui (1 Ve, 1 MCG, 1 UDC) et 4 abstentions (3 PLR, 1 Ve), la proposition est refusée.

La proposition de deux places PMR devant le bâtiment de dimensions 3,5 × 8 m comme l'indique l'alinéa 1 de l'article 9 du RACI est acceptée à l'unanimité.

Proposition d'accessibilité de la piscine au public et non pas seulement aux associations privées et aux enfants.

Par 13 oui (1 UDC, 1 MCG, 3 PLR, 4 S, 3 Ve, 1 EàG) et 2 abstentions (PDC), la proposition est acceptée.

Proposition d'être attentif au moment de la construction aux plantations existantes pour ne pas les endommager inutilement.

Par 12 oui (3 Ve, 4 S, 1 MCG, 1 UDC, 1 EàG, 2 PDC) et 3 abstentions (PLR), la proposition est acceptée.

Proposition d'adaptation aux enjeux climatiques qui ont évolué depuis l'élaboration du projet.

Par 10 oui (2 PDC, 4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 1 non (MCG) et 4 abstentions (1 UDC, 3 PLR), la proposition est acceptée.

La proposition pour que le Conseil administratif veille strictement à protéger les entreprises locales de la concurrence déloyale et du non-respect des principes de lois et de règlements locaux est acceptée à l'unanimité.

Par 9 oui (1 EàG, 2 PDC, 2 Ve, 4 S) contre 2 non (MCG, Ve) et 4 abstentions (3 PLR, 1 UDC), la proposition PR-1421 est acceptée par la commission des travaux et des constructions, assortie des recommandations suivantes.

PROJET DE RECOMMANDATION 1

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'opter pour une construction ergonomique au bénéfice des utilisateurs des infrastructures de la petite enfance.

PROJET DE RECOMMANDATION 2

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'utiliser des matériaux plus chauds et des couleurs moins froides pour l'architecture intérieure.

PROJET DE RECOMMANDATION 3

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'utiliser des matériaux plus écologiques dans la construction elle-même.

PROJET DE RECOMMANDATION 4

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif que le complexe socioculturel soit destiné en priorité aux jeunes du quartier en attendant de nouvelles infrastructures socioculturelles.

PROJET DE RECOMMANDATION 5

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de créer de nouvelles maisons de quartier pour compléter l'offre socioculturelle des Eaux-Vives afin de répondre aux besoins inhérents à la densification de ce quartier.

PROJET DE RECOMMANDATION 6

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de s'assurer que les livraisons des commerces avoisinants se déroulent dans des heures compatibles avec le sommeil des habitants. Si les livraisons doivent se faire en dehors des horaires ouvrables, une attention particulière doit être portée au système de recul des camions.

PROJET DE RECOMMANDATION 7

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de créer deux places pour personnes à mobilité réduite devant le bâtiment de dimensions 3,5 × 8 m comme l'indique l'alinéa 1 de l'article 9 du règlement concernant l'accessibilité des constructions et installations diverses (RACI).

PROJET DE RECOMMANDATION 8

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de permettre l'accessibilité de la piscine au public et non pas seulement aux associations privées et aux enfants.

PROJET DE RECOMMANDATION 9

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'être attentif au moment de la construction aux plantations existantes pour ne pas les endommager inutilement.

PROJET DE RECOMMANDATION 10

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'adapter le projet aux enjeux climatiques qui ont évolué depuis son élaboration.

PROJET DE RECOMMANDATION 11

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de veiller strictement à protéger les entreprises locales de la concurrence déloyale et du non-respect des principes de lois et de règlements locaux.